



MINIÈRE OSISKO INC.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Le présent rapport de gestion correspond à l'évaluation par la direction des résultats et de la situation financière de Minière Osisko inc. (« Osisko » ou la « Société ») et devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 et les notes s'y rapportant. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont émises par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »). Le présent rapport de gestion et les états financiers qui y sont reliés sont disponibles sous le profil d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com) et sur le site web d'Osisko (www.miniereosisko.com).

La direction est responsable de l'établissement des états financiers et de la préparation du présent rapport de gestion. Toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport de gestion sont libellées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits dans les sections « *Risques et incertitudes* » et « *Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs* » à la fin du présent rapport de gestion.

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 6 mars 2019.

Informations techniques

Les renseignements relatifs à la mise à jour de l'estimation des ressources minérales de Lynx sont tirés du communiqué de presse intitulé « Osisko publie une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Lynx » daté du 27 novembre 2018 avec une date d'effet au 27 novembre 2018 (l'« estimation des ressources de la zone Lynx »). L'estimation des ressources de la zone Lynx a été i) préparée par Judith St-Laurent de Minière Osisko, géo. (OGQ n° 1023), B. Sc., et ii) révisée et approuvée par Charley Murahwi, M. Sc, géo. et FAusIMM, toutes deux des personnes qualifiées au sens attribué à ce terme dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). M. Murahwi est un employé de Micon International Limited et il est considéré comme « indépendant » d'Osisko aux fins de l'article 1.5 du Règlement 43-101. La mise à jour provisoire a utilisé la même méthodologie (principales hypothèses, paramètres et méthodes) que celle présentée dans le *Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Windfall Lake Project, Windfall Lake and Urban-Barry Properties*, lequel est disponible sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com).

Les renseignements portant sur l'évaluation économique préliminaire du projet Windfall et du projet Quévillon Osborne-Bell sont tirés du rapport technique intitulé « *NI 43-101 Technical Report Preliminary Economic Assessment for the Windfall Project* » daté du 1^{er} août 2018 avec une date d'effet au 12 juillet 2018 (l'« EEP de Windfall »), rapport préparé par BBA Inc. qui inclut des contributions des équipes de géologie et d'ingénierie d'InnovExplo inc., Golder Associés ltée, BBA inc., WSP Canada inc. et SNC-Lavalin inc. Il est conseillé de se référer au texte intégral de l'EEP de Windfall, laquelle a été déposée auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières conformément au Règlement 43-101 et est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com).

Les renseignements relatifs à l'estimation des ressources minérales pour le projet Windfall sont tirés du rapport technique intitulé « *Technical Report and Mineral Resource Estimate – Windfall Lake Project, Windfall Lake and Urban-Barry Properties* » daté du 12 juin 2018 avec une date d'effet au 14 mai 2018 (l'« estimation des ressources de Windfall ») préparé sous la supervision de Judith St-Laurent, géo., B. Sc. (OGQ n° 1023, APGO n° 1174), Stéphane Faure, Ph. D., géo. (OGQ n° 306, APGO n° 2662, NAPEG n° L3536) d'InnovExplo inc. et de Jorge Torrealba, ing., Ph. D. (APEGNB n° M7957) de BBA Inc. (le « rapport technique de Windfall »). Il est conseillé de se référer au texte intégral du rapport technique du projet Lac Windfall, lequel a été déposé auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières conformément au Règlement 43-101 et est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com).

Les renseignements relatifs au projet Quévillon Osborne-Bell sont tirés du rapport technique intitulé « *Technical Report and Mineral Resource Estimate – Osborne-Bell Gold Deposit, Quévillon Property* » daté du 23 avril 2018 avec une date d'effet au 2 mars 2018 (l'« estimation des ressources de Quévillon »), préparé sous la supervision de Pierre-Luc Richard, M. Sc., géo. (OGQ n° 1119, APGO n° 1174) et de Stéphane Faure, Ph. D., géo. (OGQ n° 306, APGO n° 2662, NAPEG n° L3536) d'InnovExplo inc. (le « rapport technique d'Osborne-Bell »). Il est conseillé de se référer au texte intégral du rapport technique d'Osborne-Bell, lequel a été déposé auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs

mobilières conformément au Règlement 43-101 et est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com).

Les renseignements relatifs au projet Garrison sont tirés de l'estimation des ressources minérales de Garrison ayant une date d'effet au 19 février 2019 (l'« estimation des ressources de Garrison »), qui a été préparée par RockRidge, à Vancouver, en Colombie-Britannique et qui a été révisée et vérifiée par Micon International Limited, à Toronto, en Ontario. L'estimation des ressources de Garrison a été préparée sous la direction de B. Terrence Hennessey, géo. (APGO n° 0038), qui est une personne qualifiée au sens attribué à ce terme dans le Règlement 43-101. M. Hennessey est un employé de Micon International Limited et il est considéré comme « indépendant » d'Osisko aux fins de l'article 1.5 du Règlement 43-101. Il est conseillé de se référer au texte intégral du rapport technique, lequel a été préparé conformément au Règlement 43-101 et sera disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com) dans les 45 jours suivant la date d'effet.

Le présent rapport de gestion utilise les expressions ressources minérales mesurées, indiquées et présumées comme une mesure relative du niveau de confiance accordé à l'estimation des ressources. Le lecteur est avisé que des ressources minérales ne sont pas des réserves minérales économiques et que la viabilité économique de ressources qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'estimation de ressources minérales peut être affectée de façon importante par des enjeux géologiques, environnementaux, liés aux permis, juridiques, liés aux titres, sociopolitiques, liés à la commercialisation ou d'autres enjeux pertinents. L'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en ressources minérales indiquées ou mesurées. L'estimation de ressources minérales est classée conformément aux *Normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales* de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole intégrées par renvoi dans le Règlement 43-101. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou de pré faisabilité ou les études économiques à l'exception des études d'évaluation préliminaire tel que défini dans le Règlement 43-101. Le lecteur est avisé qu'il ne doit pas supposer que des travaux ultérieurs sur les ressources minérales présentées mèneront éventuellement à des réserves minérales qui pourraient être exploitées économiquement.

M. Mathieu Savard, géo., B. Sc., vice-président à l'exploration au Québec de la Société, est une « personne qualifiée » tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé les renseignements techniques du présent rapport de gestion relativement à toutes les propriétés de la Société au Québec, y compris la propriété Windfall, la propriété Quévillon Osborne-Bell, les propriétés à la Baie-James, ainsi que le projet du Bloc Marban.

Mme Alexandria Marcotte, géo., vice-présidente à la coordination de projet de la Société, est une « personne qualifiée » tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé les renseignements techniques du présent rapport de gestion relativement à toutes les propriétés de la Société en Ontario, y compris le projet Garrison.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Constituée en société le 26 février 2010, conformément à la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario, la Société vise l'exploration et le développement de propriétés de ressources de métaux précieux au Canada. Actuellement, la Société explore au Québec et en Ontario et est à la recherche de nouvelles opportunités afin d'accroître la valeur pour ses actionnaires.

MISES À JOUR AU COURS DE L'EXERCICE ET SUBSÉQUENTES À L'EXERCICE

Développement des affaires et acquisitions

- Le 20 février 2019, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'entente exécutoire avec Chantrell Ventures Corp (« Chantrell »), en vertu de laquelle Osisko transférera certains actifs non principaux à Chantrell en contrepartie d'actions de Chantrell. Ce regroupement d'entreprises donnera lieu à une prise de contrôle inversée de Chantrell par Osisko et les actions ordinaires de Chantrell feront l'objet d'un regroupement sur la base de 40 pour 1.
- Le 19 février, Osisko a annoncé l'estimation des ressources de Garrison sur son projet Garrison, entièrement détenu par la Société et situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton de Garrison, en Ontario. Le rapport technique a été préparé conformément au Règlement 43-101 et sera disponible pour

consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com) et sur le site d'Osisko (www.osiskomining.com) dans les 45 jours suivant la date d'effet.

- Le 1^{er} janvier 2019, Osisko a procédé une fusion de la Société et des ses cinq filiales, y compris Beaufield Resources Inc. (« Beaufield »), Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Corona Gold Corporation et O3 Investments Incorporated.
- Le 18 décembre 2018, Osisko a publié les résultats préliminaires d'un échantillon en vrac de la zone 27 sur le projet Windfall, entièrement détenu par la Société et situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, Québec.
- Le 27 novembre 2018, Osisko a publié les résultats de sa mise à jour de l'estimation des ressources minérales de la zone Lynx sur le projet Windfall, entièrement détenu par la Société et situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, Québec. La mise à jour de l'estimation des ressources de la zone a été déposée le 27 novembre 2018.
- Le 19 octobre 2018, la Société a réalisé l'acquisition de Beaufield annoncée précédemment, aux termes de laquelle Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de Beaufield dont elle n'était pas encore propriétaire, au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par la Cour (l'« arrangement Beaufield »), conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Selon les modalités de l'arrangement Beaufield, chaque ancien actionnaire de Beaufield avait le droit de recevoir 0,0482 action ordinaire d'Osisko en échange de chaque action ordinaire de Beaufield qu'il détenait immédiatement avant la date de prise d'effet de l'arrangement Beaufield. De plus, conformément à l'arrangement Beaufield, tous les détenteurs d'options et de bons de souscription permettant d'acquérir des actions ordinaires de Beaufield ont obtenu des options de remplacement et des bons de souscription de remplacement, qui leur permettent d'acquérir des actions ordinaires d'Osisko, en se basant sur les termes de ces options et bons de souscription de Beaufield, tels qu'ajustés par le plan d'arrangement, et assujettis à ces termes.
- Le 10 octobre 2018, Osisko a annoncé que la Société, Redevances Aurifères Osisko Itée (« RA Osisko ») et Métaux Osisko inc. (« Métaux Osisko ») avaient créé l'*Osisko Field Education Fund*, avec la collaboration du Département des sciences de la Terre de l'Université du Nouveau-Brunswick. Les trois sociétés se sont engagées à verser un montant total de 250 000 \$ au programme au cours des cinq prochaines années.
- Le 17 juillet 2018, Osisko a annoncé les résultats positifs de l'EEP de Windfall sur le projet Windfall, entièrement détenu par la Société et situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, Québec, et sur le projet Quévillon Osborne-Bell, entièrement détenu par la Société et situé à 17 kilomètres au nord-ouest de la ville de Lebel-sur-Quévillon au Québec. L'EEP de Windfall a été déposé le 1^{er} août 2018.
- Le 14 mai 2018, Osisko a annoncé une estimation de ressources minérales pour son gîte aurifère Windfall, entièrement détenu par la Société et situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, Québec. L'estimation des ressources de Windfall a été déposée le 12 juin 2018.
- Le 28 mars 2018, Osisko a signé une entente d'option avec Métaux Osisko en vertu de laquelle Métaux Osisko pourra acquérir une participation de 50 % dans le projet de métaux de base d'Urban Barry en finançant un montant total de 5 millions de dollars en dépenses d'exploration sur une période de quatre ans. Osisko conservera un droit de 100 % sur toute découverte de métaux précieux sur les claims assujettis à l'entente.
- Le 15 mars 2018, Osisko a publié l'estimation des ressources de Quévillon pour le gîte aurifère Quévillon Osborne-Bell (détenu à 100 %), qui est situé à 15 kilomètres au nord-ouest de la ville de Lebel-sur-Quévillon, au Québec. Cette estimation est le résultat des 927 sondages (279 925 mètres de forage) réalisés par les exploitants précédents sur le projet depuis 1994, incluant 50 sondages qui ont été réalisés après la dernière estimation des ressources publiée en 2012 et quatre nouveaux sondages réalisés par Osisko en décembre 2017. L'estimation des ressources d'Osborne-Bell a été déposée le 23 avril 2018.
- Le 26 février 2018, Osisko a fait l'acquisition, auprès d'Entreprises minières Globex inc. (« Globex »), de la propriété Certac dans le canton Le Tac au Québec pour la somme de 250 000 \$ et une redevance brute de

métaux payable à Entreprises minières Globex sur toute production éventuelle de métaux de la propriété. La redevance brute de métaux payable sera de 2,5 % si le prix de l'or est inférieur à 1 000 \$ US l'once ou 3 % si le prix de l'or est équivalent ou supérieur à 1 000 \$ US l'once. Osisko a conservé un droit de premier refus si Globex décidait de vendre la redevance brute de métaux payable, ainsi qu'un droit exclusif de rachat d'une tranche de 1,5 % de la redevance brute de métaux pour la somme de 1,5 million de dollars.

- Le 8 février 2018, Osisko a émis une mise à jour sur les progrès réalisés en exploration sur les projets Windfall, Urban Barry et Quévillon Osborne-Bell, entièrement détenus par la Société et situés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, Eeyou Istchee Baie-James, Québec.

Financements :

- Le 5 novembre 2018, faisant suite à son communiqué du 30 octobre 2018, Osisko a annoncé qu'elle avait clôturé un placement privé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, en vertu de laquelle la Caisse de dépôt et placement du Québec a acquis 9 259 260 actions ordinaires de la Société à un prix de 2,70 \$ l'action, pour un produit brut global d'approximativement 25 millions de dollars.
- Le 18 septembre 2018, faisant suite à ses communiqués du 15 août 2018 et du 16 août 2018, Osisko a annoncé la réalisation d'un placement privé négocié « par voie de prise ferme » i) de 27 046 031 actions ordinaires de la Société qui seront admissibles à titre d'« actions accréditatives » (les « actions accréditatives »), pour un produit brut total d'approximativement 69,9 millions de dollars, et ii) de 3 823 000 actions ordinaires de la Société à un prix de 1,70 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total d'approximativement 6,5 millions de dollars, incluant le plein exercice de l'option aux preneurs fermes. Les actions accréditatives ont été émises en deux tranches. La première tranche comprenait 14 035 088 actions accréditatives à un prix de 2,85 \$ par action accréditive de la « première tranche » alors que la seconde tranche comprenait 13 010 943 actions accréditatives à un prix de 2,30 \$ par action accréditive de la « seconde tranche ». Le produit total du financement est d'approximativement 76,4 millions de dollars.

Faits saillants en exploration :

Performance globale

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a investi environ 113 millions de dollars sur ses actifs d'exploration et d'évaluation, principalement sur les propriétés Windfall, Quévillon Osborne-Bell et Urban Barry, ainsi que 13,8 millions de dollars en frais administratifs et généraux, y compris en salaires, en avantages et en indemnités. Au 31 décembre 2018, la Société a foré environ 179 870 mètres sur la propriété Windfall, 7 302 mètres sur la propriété Urban Barry et 33 976 mètres sur la propriété Quévillon Osborne-Bell.

Selon les rapports techniques actuels, la Société compte quatre principaux gîtes minéraux qui renferment des ressources minérales globales de 3,91 millions dans les catégories mesurées et indiquées, en plus des ressources minérales globales de 3,50 millions d'onces dans la catégorie présumée. Le 23 avril 2018, la Société a déposé l'estimation des ressources d'Osborne-Bell, qui ajoute 510 000 onces d'or aux ressources minérales de catégorie présumée. Le 12 juin 2018, la Société a déposé l'estimation des ressources de Windfall, qui ajoute au projet Windfall 601 000 onces d'or aux ressources minérales de catégorie indiquée et 2 284 000 onces d'or aux ressources minérales de catégorie présumée. Le 1^{er} août 2018, la Société a déposé l'EEP de Windfall qui prévoit un taux de rendement interne (« TRI ») après impôt de 33 % et une valeur actualisée nette (« VAN ») après impôt de 413 millions de dollars, en se basant uniquement sur la première estimation de ressources minérales à Windfall dont l'estimation des teneurs était conservatrice. Selon l'EEP de Windfall, le projet démarrerait à une capacité de 3 200 tonnes par jour, avec une méthode d'abattage par longs trous où de larges panneaux d'une épaisseur minimale variant de 3,5 à 4,0 mètres et d'une hauteur minimale de 20 mètres seraient extraits. Bien que cette étude ne tient compte que des zones de minéralisation plus larges, une modélisation détaillée sera appliquée lors des études subséquentes afin d'englober la majeure partie des ressources contenues dans l'estimation de ressources de Windfall et l'estimation des ressources d'Osborne-Bell. Les extensions en profondeur dans l'axe de plongée des découvertes de Underdog, de la zone Lynx, de la zone 27, de Bobcat et de Triple 8 n'ont pas été prises en compte dans cette étude, puisque le forage de définition des ressources minérales est toujours en cours dans ces secteurs. Ces secteurs devraient toutefois être inclus dans l'étude de faisabilité

prévue en 2019. Le 27 novembre 2018, Osisko a publié l'estimation des ressources de la zone Lynx, qui augmente les ressources minérales de catégorie indiquée du projet Windfall à 754 000 onces d'or et les ressources minérales de catégorie présumée du projet Windfall à 2 366 000 onces d'or. Le 18 décembre 2018, Osisko a publié les résultats préliminaires d'un échantillon en vrac de la zone 27. Des 5 000 tonnes prévues, 2 078 tonnes avaient été traitées et la teneur moyenne obtenue est de 9,7 g/t Au et de 5,5 g/t Ag. Le 19 février, Osisko a annoncé l'estimation des ressources de Garrison, qui ajoute approximativement 370 000 onces d'or aux ressources minérales mesurées et indiquées.

La Société a des programmes de forage en cours qui ont débuté en 2015 et qui se sont poursuivis et ont pris de l'ampleur en 2017 et en 2018, impliquant environ 800 000 mètres de forage sur la propriété Windfall et 90 000 mètres de forage sur les propriétés Garrison, pour une campagne de forage combinée de 890 000 mètres au total. De plus, 36 700 mètres de forage ont été réalisés sur le projet Quévillon Osborne-Bell en 2018. La campagne de forage devrait reprendre en 2019, avec 21 000 mètres supplémentaires. La direction est d'avis que ces éléments fondamentaux procurent les assises solides nécessaires pour bâtir une société minière qui offrira une valeur croissante à ses actionnaires au fil du temps. Se référer au tableau à la section 2 « *Ressources minérales* » du présent rapport de gestion pour les teneurs et les quantités de chaque catégorie de ressources minérales incluse dans les estimations présentées.

a) Propriétés Windfall, Urban Barry et Quévillon Osborne-Bell

Le gîte aurifère Windfall est situé entre Val-d'Or et Chibougamau, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, Québec. Le gîte aurifère Windfall est actuellement l'un des projets à l'étape des ressources avec les plus hautes teneurs en or au Canada. La majeure partie de la minéralisation se trouve à l'intérieur de nombreuses zones orientées sud-ouest/nord-est et réparties sur environ 600 mètres de large par au moins 2 500 mètres de long. Le gîte a été suivi de la surface jusqu'à une profondeur de 1 200 mètres et demeure ouvert latéralement et en profondeur.

Le 11 octobre 2018, Osisko a annoncé que la rampe d'exploration à Windfall avait atteint la zone 27, secteur 115, soit l'endroit sélectionné pour un échantillonnage en vrac initial de 5 000 tonnes. La zone minéralisée est fortement silicifiée et contient des sulfures ainsi que de l'or visible localement. La géologie observée se compare très bien avec la zone anticipée, comme prévu selon les résultats de forage et les modèles géologiques. La rampe d'exploration a aussi rencontré une zone minéralisée contenant de l'or visible dans le secteur 101, immédiatement avant d'atteindre le secteur 115 ciblé pour l'échantillonnage en vrac.

En mai 2018, Osisko a entrepris deux sondages d'exploration en profondeur (« Deep Underdog » et « Deep Lynx ») pour vérifier le prolongement possible des zones minéralisées Lynx et Underdog en profondeur ainsi que pour tester le modèle géologique du gîte Windfall en tant que minéralisation associée à une intrusion. Les deux sondages progressent et devraient atteindre leur principal objectif dans l'enveloppe extérieure de l'intrusion porphyrique, à des profondeurs entre 2 000 et 2 500 mètres.

Le récent forage a confirmé et prolongé la découverte Triple 8, d'où une meilleure compréhension de cette dernière par la direction. Le sondage avec déviation OSK-W-18-1603-W2 a recoupé une zone de séricitisation et de silicification sur 85 mètres qui contient des sulfures et des zones de minéralisation aurifère de 1 485 mètres à 1 570 mètres, approximativement, selon l'axe de forage. Cette zone d'altération comprend deux intervalles aurifères importants entre 1 510 et 1 554 mètres, approximativement, selon l'axe de forage. Ce nouveau sondage avec déviation prolonge la zone Triple 8 de 50 mètres vers le sud, à partir d'OSK-W-18-1603, le sondage de découverte. La géométrie de Triple 8 n'est pas encore interprétée, mais la zone semble ouverte dans toutes les directions. La déviation antérieure OSK-W-18-1603-W1 avait recoupé une zone de faille et une intrusion porphyrique dans le prolongement prévu de la zone Triple 8.

Le 16 janvier 2019, Osisko a publié des résultats de forage qui confirment et prolongent la découverte initiale de la zone Triple 8 (voir les communiqués de presse d'Osisko du 11 juillet 2018 et du 13 septembre 2018). Le sondage OSK-W-18-1783 vérifiait la continuité de la minéralisation à mi-chemin entre le sondage OSK-W-18-1603 (sondage de découverte de Triple 8) et le sondage OSK-W-18-1616-W1 qui a recoupé une minéralisation aurifère dans un contexte similaire (voir le communiqué de presse d'Osisko du 7 août 2018).

OSK-W-18-1783 a recoupé trois intervalles altérés distincts entre 1 819 mètres et 1 945 mètres selon l'axe de forage, chacun ayant une largeur moyenne d'approximativement 10 mètres. Les principaux résultats de ces trois intervalles aurifères comprennent 38,4 g/t Au sur 2,0 mètres et 16,0 g/t Au sur 2,3 mètres. La géométrie n'est pas encore

interprétée, même si la direction est d'avis que la minéralisation semble ouverte dans toutes les directions. La séricitisation et la silicification sont observées au sein d'un ensemble d'andésite et de gabbro, au cœur d'une plus large zone d'altération en chlorite-biotite±grenat (identique à celle recoupée dans le sondage de découverte de la zone Triple 8, situé à 350 mètres au nord, et dans le sondage OSK-W-1616-W1, situé à 400 mètres au sud). Les intervalles minéralisés contiennent de la pyrite disséminée et en filonnets, de l'or visible localement et des traces de pyrrhotite et de chalcopyrite.

Le 12 juin 2018, Osisko a déposé l'estimation des ressources de Windfall, qui traite de l'estimation des ressources minérales de son gîte aurifère Windfall, entièrement détenu par la Société et situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, Québec. Cette estimation de ressources minérales est le résultat des 1 453 sondages (596 733 mètres) réalisés dans le secteur du gîte par les exploitants précédents sur le projet depuis 1997 et comprend 812 nouveaux sondages (413 692 mètres) réalisés par Osisko d'octobre 2015 au 5 mars 2018. Le forage se poursuit sur le gîte aurifère Windfall et les résultats publiés par Osisko depuis le 5 mars 2018 (131 sondages équivalent à approximativement 40 000 mètres de forage intercalaire et de forage d'extension principalement sur les zones Lynx et Underdog) ne sont pas compris dans la présente estimation de ressources minérales. L'estimation des ressources minérales du projet Lac Windfall, des propriétés Lac Windfall et Urban Barry a été préparé par Mme Judith St-Laurent, géo., B. Sc., et M. Stéphane Faure, géo., Ph. D., tous deux à l'emploi d'Innov-Explo inc. de Val-d'Or, au Québec, et M. Jorge Torrealba, ing., Ph. D. de BBA Inc. Le rapport technique, déposé conformément au Règlement 43-101, est disponible sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur d'Osisko.

Le 23 avril 2018, Osisko a déposé l'estimation des ressources de Quévillon, qui traite de l'estimation des ressources minérales du gîte aurifère Osborne-Bell entièrement détenu par la Société et situé à 15 kilomètres au nord-ouest de la ville de Lebel-sur-Quévillon, au Québec. Cette estimation des ressources minérales est le résultat des 927 sondages (279 925 mètres de forage) réalisés par les exploitants précédents sur le projet depuis 1994, incluant 50 sondages qui ont été réalisés après leur dernière estimation des ressources publiée en 2012 et quatre nouveaux sondages réalisés par Osisko en décembre 2017. L'estimation des ressources minérales d'Osborne-Bell a été préparées par M. Pierre-Luc Richard, géo., M. Sc., et les rapports techniques reliés ont été préparés conformément au Règlement 43-101 et sont disponible sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur d'Osisko.

À la suite de la publication des estimations de ressources pour Windfall et Osborne-Bell, l'EEP de Windfall a été résumé dans un communiqué de presse, en soulignant le fort potentiel du scénario de base de devenir un nouveau producteur d'or significatif et rentable au Québec, en combinant les gîtes aurifères Windfall et Osborne-Bell et en traitant le minerai à une usine située à proximité de Lebel-sur-Quévillon au Québec.

Faits saillants de l'EEP de Windfall*

Scénario de base : prix de l'or de 1 300 \$ US/oz, prix de l'argent de 17,00 \$ US/oz, taux de change de 1,00 \$ CA = 0,78 \$ US	
TRI après impôt et droits miniers	32,7 %
VAN après impôt et droits miniers	413,2 M\$ CA
Coûts de construction en préproduction (incluant 51,8 M\$ CA en éventualités)	397,3 M\$ CA
Production payable annuelle maximale	248 000 oz
Production payable moyenne sur la durée de vie de la mine	218 000 oz
Récupération nette d'or payable	92,4 %
Teneur moyenne en or après dilution	6,7 g/t Au
Durée de vie de la mine (LOM)	8,1 ans
Total de matériau minéralisé extrait	8 914 000 tonnes
Or contenu dans les ressources extraites	1 915 000 oz
Or payable (LOM)	1 769 000 oz
Argent payable (LOM)	577 000 oz
Coût de maintien tout inclus, net des crédits pour les sous-produits et des redevances (LOM)	704,00 \$ US/oz
Coût global estimatif (dépenses en immobilisations + coûts d'exploitation)	879,00 \$ US/oz
Coût d'exploitation unitaire total	126,47 \$ CA/tonne usinée
Revenus bruts	2,96 G\$ CA
Flux de trésorerie d'exploitation	1,12 G\$ CA
Démarrage de la mine/Production au maximum de sa capacité	T2 2022/T3 2022
VAN avant impôt et droits miniers	625,4 M\$ CA
TRI avant impôt et droits miniers	39,7 %

**Mise en garde : Le lecteur est avisé que l'EEP de Windfall résumée dans le présent communiqué a pour unique but de fournir une évaluation initiale de haut niveau du potentiel du projet et des options de conception. Le plan d'exploitation minière et le modèle économique de l'EEP de Windfall reposent sur plusieurs hypothèses et tiennent compte de ressources présumées. Les ressources présumées sont considérées comme trop spéculatives pour être utilisées dans le cadre d'une analyse économique, à l'exception, telle que permise par le Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, des études d'évaluation économique préliminaire. Rien ne garantit que les ressources présumées pourront être converties en ressources indiquées ou mesurées, de telle sorte que rien ne garantit que les paramètres économiques du projet décrit dans les présentes se réaliseront.*

Le projet devrait avoir un impact significatif dans la région de la Baie-James, puisqu'il pourrait générer plus de 3 milliards de dollars en revenus bruts et contribuer à environ 350 emplois permanents durant la phase de production, en plus d'employer 480 travailleurs durant la période de construction.

Le 27 novembre 2018, Osisko a publié l'estimation des ressources de la zone Lynx du gîte aurifère Windfall, entièrement détenu par la Société et situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, Québec. Cette mise à jour de l'estimation des ressources minérales comprend 138 sondages intercalaires (107 366 mètres) réalisés dans la zone Lynx entre le 6 mars 2018 et le 27 octobre 2018. Les résultats de Lynx depuis le 28 octobre 2018 n'ont pas été intégrés à cette mise à jour des ressources minérales. Le forage se poursuit sur le gîte aurifère Windfall et Osisko continue de publier les résultats.

L'estimation des ressources de la zone Lynx a été préparée par Mme Judith St-Laurent, géo., B. Sc., d'InnovExplo inc. à Val-d'Or, au Québec, et M. Charley Murahwi, géo., M. Sc., et FAusIMM de Micon International Limited à Toronto, en Ontario. Aucun rapport technique n'a été déposé puisqu'elle n'est pas considérée comme un changement important de l'estimation des ressources de Windfall en vertu du Règlement 43-101.

Estimation des ressources minérales

Estimation des ressources de Windfall et estimation des ressources de la zone Lynx

Le 12 juin 2018, la Société a déposé l'estimation des ressources de Windfall, qui comprend les résultats publiés par Osisko jusqu'au 5 mars 2018. Le 27 novembre 2018, la Société a déposé l'estimation des ressources de la zone Lynx, qui comprend les résultats publiés par Osisko entre le 6 mars 2018 et le 28 octobre. Les ressources estimées pour Windfall et la zone Lynx sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Zone ⁽²⁾	Indiquées			Présumées		
	Tonnes (en millier de tonnes)	Teneur (g/t)	Onces d'or ⁽¹²⁾ (en millier d'onces)	Tonnes ⁽¹²⁾ (en millier de tonnes)	Teneur (g/t)	Onces d'or ⁽¹²⁾ (en millier d'onces)
Lynx	1 746	8,13	456	2 005	9,70	625
Zone 27	628	8,69	175	852	7,28	199
Caribou	318	7,12	73	2 767	5,80	516
Underdog	147	9,00	43	4 381	6,77	955
Autres	34	6,58	7	348	6,37	71
Total	2 874	8,17	754	10 352	7,11	2 366

Remarques concernant l'estimation des ressources minérales de la zone Lynx :

1. Les « personnes qualifiées » indépendante, telles que définies par le Règlement 43-101, sont Judith St-Laurent, géo., B. Sc., d'InnovExplo inc. et Charley Murahwi, M. Sc. géo. et FAusIMM de Micon International Limited. La date d'effet de l'estimation des ressources de Windfall est le 14 mai 2018. La date d'effet de l'estimation des ressources de la zone Lynx est le 27 novembre 2018.
2. L'estimation des ressources de Windfall et l'estimation des ressources de la zone Lynx sont conformes aux normes et aux lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales.
3. Les ressources sont présentées avant dilution et in situ et sont considérées comme ayant des perspectives raisonnables d'extraction économique.
4. L'estimation des ressources minérales englobe 126 domaines aurifères tabulaires et subverticaux, chacun étant défini par un modèle fil-de-fer individuel d'une épaisseur réelle d'au moins 2,0 m.
5. Des échantillons ont été regroupés à l'intérieur des domaines minéralisés en des composites de 2,0 m de long. Une valeur de zéro a été utilisée comme teneur dans le cas des carottes non analysées.
6. Une teneur de coupure supérieure pour l'or a été appliquée aux données composites et déterminée pour chaque zone. Elle varie de 15 g/t Au à 75 g/t Au et a été appliquée en utilisant une stratégie de coupure des valeurs supérieures en quatre étapes où la valeur de la teneur de coupure supérieure diminue à mesure que la distance d'interpolation augmente.
7. Des valeurs de densité (t/m³) ont été appliquées en fonction des lithologies suivantes : 2,78 à 2,86 pour les roches volcaniques mafiques encaissantes; 2,76 à 2,77 pour les roches volcaniques felsiques encaissantes; 2,70 à 2,83 pour les porphyres.
8. L'interpolation par krigeage ordinaire a été utilisée pour l'estimation de toutes les zones du gîte aurifère Lac Windfall, à l'exception de la zone Underdog où une interpolation par la distance inverse au carré (ID²) a été préférée en raison d'un espacement plus large entre les sondages et d'une densité de sondages inférieure sur lesquels sont basés la création des modèles fil-de-fer. Toutes les estimations sont basées sur une dimension des blocs de 5 mètres

- selon un axe NE, de 2 mètres selon un axe NW et de 5 mètres en hauteur, les paramètres d'estimation étant définis à partir de l'analyse par variogramme.
9. Les calculs ont été effectués avec des unités métriques (mètres, tonnes et g/t). Le contenu en métaux est présenté en once troy ([tonnes x teneur]/31,10348).
 10. Ni InnovExplo inc. ni Micon International Limited n'ont connaissance d'aucun enjeu environnemental, lié aux permis, juridique, lié aux titres, fiscal, sociopolitique ou lié à la commercialisation, ou tout autre enjeu pertinent non abordé dans le rapport technique, qui pourrait avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales.
 11. Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales puisque leur viabilité économique n'a pas été démontrée. La quantité et la teneur des ressources présumées dans cette estimation de ressources minérales sont de nature incertaine et il n'y a pas eu suffisamment de travaux d'exploration réalisés pour définir ces ressources présumées comme des ressources indiquées ou mesurées, de plus il n'est pas certain que des travaux d'exploration plus poussés permettront de les convertir en ressources de ces catégories.
 12. Le nombre de tonnes métriques et le nombre d'onces ont été arrondis au millier près. Tout écart dans les totaux est attribuable au fait que les nombres ont été arrondis, comme recommandé dans l'annexe 43-101A1.

Remarques concernant l'estimation des ressources de Windfall :

1. La « personne qualifiée » indépendante pour l'estimation des ressources, telle que définies par le Règlement 43-101, sont Judith St-Laurent, géo., B. Sc., d'InnovExplo inc. La date d'effet de l'estimation est le 14 mai 2018.
2. L'estimation des ressources de Windfall est conforme aux normes et aux lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales.
3. Les ressources sont présentées avant dilution et in situ et sont considérées comme ayant des perspectives raisonnables d'extraction économique.
4. L'estimation des ressources minérales englobe 124 domaines aurifères tabulaires et subverticaux, chacun étant défini par un modèle fil-de-fer individuel d'une épaisseur réelle d'au moins 2,0 m.
5. Des échantillons ont été regroupés à l'intérieur des domaines minéralisés en des composites de 2,0 m de long. Une valeur de zéro a été utilisée comme teneur dans le cas des carottes non analysées.
6. Une teneur de coupure supérieure pour l'or a été appliquée aux données composites et déterminée pour chaque zone. Elle varie de 15 g/t Au à 75 g/t Au et a été appliquée en utilisant une stratégie de coupure des valeurs supérieures en quatre étapes où la valeur de la teneur de coupure supérieure diminue à mesure que la distance d'interpolation augmente.
7. Des valeurs de densité (t/m³) ont été appliquées en fonction des lithologies suivantes : 2,78 à 2,86 pour les roches volcaniques mafiques encaissantes; 2,76 à 2,77 pour les roches volcaniques felsiques encaissantes; 2,70 à 2,83 pour les porphyres.
8. L'interpolation par krigeage ordinaire a été utilisée pour l'estimation de toutes les zones du gîte aurifère Lac Windfall, à l'exception de la zone Underdog où une interpolation par la distance inverse au carré (ID²) a été préférée en raison d'un espacement plus large entre les sondages et d'une densité de sondages inférieure sur lesquels sont basés la création des modèles fil-de-fer. Toutes les estimations sont basées sur une dimension des blocs de 5 mètres selon un axe NE, de 2 mètres selon un axe NW et de 5 mètres en hauteur, les paramètres d'estimation étant définis à partir de l'analyse par variogramme.
9. Les calculs ont été effectués avec des unités métriques (mètres, tonnes et g/t). Le contenu en métaux est présenté en once troy ([tonnes x teneur]/31,10348).
10. InnovExplo n'a connaissance d'aucun enjeu environnemental, lié aux permis, juridique, lié aux titres, fiscal, sociopolitique ou lié à la commercialisation, ou tout autre enjeu pertinent non abordé dans le rapport technique, qui pourrait avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales.
11. Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales puisque leur viabilité économique n'a pas été démontrée. La quantité et la teneur des ressources présumées dans cette estimation de ressources minérales sont de nature incertaine et il n'y a pas eu suffisamment de travaux d'exploration réalisés pour définir ces ressources présumées comme des ressources indiquées ou mesurées. De plus il n'est pas certain que des travaux d'exploration plus poussés permettront de les convertir en ressources de ces catégories.
12. Le nombre de tonnes métriques et le nombre d'onces ont été arrondis au millier près. Tout écart dans les totaux est attribuable au fait que les nombres ont été arrondis, comme recommandé dans l'annexe 43 101A1.

Estimation des ressources minérales de Quévillon

Seuil de coupure	Tonnes (t) ⁽⁹⁾	Teneur (g/t)	Onces d'or ⁽¹²⁾
> 6,00 g/t Au	883 000	9,77	277 000
> 5,00 g/t Au	1 273 000	8,44	346 000
> 4,00 g/t Au	1 816 000	7,26	424 000
> 3,50 g/t Au	2 156 000	6,70	465 000
> 3,00 g/t Au	2 587 000	6,13	510 000
> 2,50 g/t Au	3 166 000	5,51	560 000

Remarques concernant l'estimation des ressources minérales pour le gîte Osborne-Bell :

1. Les ressources sont présentées avant dilution, en place, et sont considérées comme ayant des perspectives raisonnables d'extraction économique dans le cadre d'un scénario d'exploitation souterraine.
2. L'estimation englobe neuf zones aurifères, chacune étant définie par un modèle fil-de-fer individuel d'une épaisseur réelle d'au moins 2 mètres.
3. Une teneur de coupure supérieure pour l'or a été appliquée aux données composites et déterminée pour chaque zone. Elle varie de 25 g/t Au à 55 g/t Au.
4. Des valeurs de densité ont été appliquées en fonction des lithologies suivantes (g/cm³) : volcanites encaissantes = 2,80; dykes tardifs stériles et intrusif Beehler = 2,78; unité felsique Zebra = 2,72.
5. La modélisation des teneurs pour l'estimation des ressources minérales a été effectuée à partir des données de forage en utilisant une méthode d'interpolation par krigeage ordinaire sur un bloc modèle avec des blocs de 2,5 mètres x 2,5 mètres x 2,5 mètres.
6. L'estimation des ressources minérales présentée dans ce communiqué est classée dans la catégorie des ressources minérales présumées. La catégorie des ressources minérales présumées n'est définie que dans des secteurs où l'espacement entre les forages est de moins de 100 mètres et où la géologie et les teneurs montrent une continuité raisonnable.
7. L'estimation des ressources minérales a été préparée à l'aide du logiciel GEMS 6.8 de Geovia. L'estimation est basée sur les résultats de 931 sondages de surface. Une épaisseur réelle minimale de 2,0 m a été appliquée, en utilisant la teneur du matériel adjacent lorsqu'un résultat d'analyse était disponible, ou une valeur de zéro lorsque le matériel n'avait pas été analysé.

8. Les calculs ont été effectués avec des unités métriques (mètres, tonnes et gramme par tonne). Les contenus en métaux sont présentés en onces troy ([tonnes x teneur]/31,10348).
9. Les calculs ont été effectués avec des unités métriques (mètres, tonnes et g/t). Le contenu en métaux est présenté en once troy ([tonnes x teneur]/31,10348).
10. InnovExplo n'a connaissance d'aucun enjeu environnemental, lié aux permis, juridique, lié aux titres, fiscal, sociopolitique ou lié à la commercialisation, ou tout autre enjeu pertinent non abordé dans le rapport technique, qui pourrait avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales.
11. Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales puisque leur viabilité économique n'a pas été démontrée. La quantité et la teneur des ressources présumées dans cette estimation de ressources minérales sont de nature incertaine et il n'y a pas eu suffisamment de travaux d'exploration réalisés pour définir ces ressources présumées comme des ressources indiquées ou mesurées, de plus il n'est pas certain que des travaux d'exploration plus poussés permettront de les convertir en ressources de ces catégories.
12. Le nombre d'onces a été arrondi au millier près, ce qui peut générer de légers écarts dans les totaux.

Estimation des ressources minérales de Garrison

Seuil de coupure	Mesurées et indiquées			Présumées		
	Tonnes (t) ⁽¹⁵⁾	Teneur (g/t)	Onces Au ⁽¹⁵⁾	Tonnes (t) ⁽¹⁵⁾	Teneur (g/t)	Onces Au ⁽¹⁵⁾
> 0,2 g/t Au	53 951 000	0,95	1 648 000	10 388 000	0,88	295 000
> 0,3 g/t Au	50 085 000	1,00	1 617 000	10 011 000	0,91	292 000
> 0,4 g/t Au	43 382 000	1,10	1 541 000	9 190 000	0,96	283 000
> 0,5 g/t Au	36 365 000	1,23	1 439 000	8 072 000	1,03	266 000
> 0,6 g/t Au	30 275 000	1,37	1 332 000	6 421 000	1,15	237 000

1. L'estimation des ressources de Garrison a été préparée conformément aux normes et aux lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales.
2. Les ressources sont présentées avant dilution in situ et sont considérées comme ayant des perspectives raisonnables d'extraction économique.
3. La base de données comprend 1 115 sondages au total, soit 342 873,7 mètres de forage dans le prolongement du gîte minéral, y compris 197 sondages (87 250,8 mètres) réalisés et analysés par Osisko au 31 juillet 2018.
4. Tous les résultats d'analyse de carottes NQ publiés par Osisko ont été obtenus à partir de méthodes d'analyse décrites à la section « Contrôle de la qualité et protocoles de présentation » ci-dessous.
5. L'interprétation géologique des gîtes est basée sur le gîte Garrison (Garrcon, Jonpol et 903) qui se trouve à la jonction de la Faille de Destor-Porcupine et de la faille de Munro (une structure subsidiaire de la Faille de Destor-Porcupine) et la minéralisation est encaissée dans des domaines à contrôle structural. L'interpolation a été réalisée au départ à partir de sections transversales espacées de 25 ou 50 mètres, puis terminée dans le logiciel Leapfrog, où des intervalles minéralisés choisis ont été combinés pour générer des modèles fil-de-fer de la minéralisation.
6. Les domaines minéralisés utilisés pour l'estimation des ressources minérales ont été conçus avec le logiciel Leapfrog, en utilisant des coquilles de teneur interpolée de 0,2 g/t Au avec des valeurs ISO de 0,5 limitées par des frontières rigides aux zones lithologiques et structurales modélisées.
7. Les échantillons ont été regroupés à l'intérieur des domaines minéralisés en des composites de 2,0 mètres de long pour tous les secteurs, à l'exception de la principale zone métasédimentaire de Garrcon, où des composites de 2,5 mètres étaient plus adéquats.
8. Une teneur de coupure supérieure pour l'or a été appliquée aux données composites et déterminée pour chaque zone. Des teneurs de coupure supérieures entre 10 g/t et 40 g/t ont été utilisées selon le domaine minéralisé.
9. Des valeurs de densité (t/m³) ont été appliquées en fonction des lithologies suivantes : 2,79 pour toutes les unités de roches métasédimentaires et 2,82 pour toutes les unités de roches ignées.
10. L'interpolation par krigeage ordinaire a été utilisée pour l'estimation de toutes les zones du gîte aurifère Garrison. Les estimations sont basées sur une dimension des blocs de 10 mètres selon un axe NE, de 2 mètres selon un axe NW et de 10 mètres en hauteur pour toutes les zones, à l'exception de la principale unité métasédimentaire de Garrcon où des blocs de 5 mètres x 5 mètres ont été utilisés. Les paramètres d'estimation étaient basés sur l'analyse par variogramme. De fortes anisotropies ont été observées dans tous les cas et les variogrammes ont été réorientés pour mieux refléter l'étendue, qu'elle soit majeure, semi-majeure ou mineure. Des modèles sphériques ont été ajustés relativement à la comparaison par paire des semivariogrammes. Le rayon de recherche traduit les orientations de l'analyse par variogramme. Il y a eu trois passages des distances de recherche, le premier équivaut au deux tiers de l'étendue du variogramme, le deuxième à l'entière étendue du variogramme et le troisième au double de l'étendue respective.
11. Les ressources estimées pour Garrison sont dans les catégories mesurées, indiquées et présumées comme suit :
 - Les ressources minérales de catégorie mesurée sont généralement basées sur un minimum de six composites ayant au minimum trois trous de sondage situés à l'intérieur du premier passage d'estimation (deux tiers de l'étendue du variogramme);
 - Les ressources minérales de catégorie indiquée sont généralement basées sur un minimum de quatre composites ayant au minimum deux trous de sondage situés à l'intérieur du deuxième passage d'estimation;
 - Les ressources minérales de catégorie présumée sont généralement basées sur un minimum de quatre composites ayant au minimum deux trous de sondage situés à l'intérieur du troisième passage d'estimation;
 - Après le codage initial de chaque passage, les résultats sont affinés dans le logiciel Leapfrog pour établir des volumes continus pour chaque catégorie de ressources.
12. Les calculs ont été effectués avec des unités métriques (mètres, tonnes et g/t). Le contenu en métaux est présenté en once troy ([tonnes x teneur]/31,10348).
13. Micon International Limited n'a connaissance d'aucun enjeu environnemental, lié aux permis, juridique, lié aux titres, fiscal, sociopolitique ou lié à la commercialisation, ou tout autre enjeu pertinent non abordé dans le rapport technique, qui pourrait avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales.
14. Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales puisque leur viabilité économique n'a pas été démontrée. La quantité et la teneur des ressources présumées dans cette estimation de ressources minérales sont de nature incertaine et il n'y a pas eu suffisamment de travaux d'exploration réalisés pour définir ces ressources présumées comme des ressources indiquées ou mesurées. De plus il n'est pas certain que des travaux d'exploration plus poussés permettront de les convertir en ressources de ces catégories.
15. Le nombre de tonnes métriques et le nombre d'onces ont été arrondis au millier près. Tout écart dans les totaux est attribuable au fait que les nombres ont été arrondis.

Au début de l'exercice, la Société poursuivait son programme de forage au Windfall, avec 18 foreuses ciblant le gîte principal et le gîte Lynx et 2 foreuses vérifiant des cibles régionales. Le nombre de foreuses actuel est 20 (15 sur la propriété Windfall, 3 à Urban Barry et 2 sur la propriété Quévillon Osborne-Bell). L'objectif principal du forage est le forage intercalaire dans la partie supérieure de Lynx et de la zone 27. Deux foreuses vérifient des secteurs peu explorés (programme d'exploration au sud-ouest). Une foreuse sous terre cible la zone 27. Quant à la propriété Quévillon Osborne-Bell, le principal objectif est le forage intercalaire du gîte aurifère Osborne-Bell avec une foreuse, la deuxième foreuse vérifiant des cibles régionales.

Les meilleurs résultats de forage comprennent les résultats suivants :

- 38,4 g/t Au sur 2 mètres à Windfall annoncé le 16 janvier 2019
- 2 223,0 g/t Au sur 2 mètres à Windfall annoncé le 7 janvier 2019
- 38,9 g/t Au sur 13,7 mètres à Windfall annoncé le 5 décembre 2018
- 83,9 g/t Au sur 5,3 mètres à Windfall annoncé le 21 novembre 2018
- 1 026,0 g/t sur 2,7 mètres à Lynx annoncé le 23 octobre 2018
- 49,1 g/t sur 6,6 mètres à Lynx annoncé le 2 octobre 2018
- 37,0 g/t sur 5,4 mètres à Osborne-Bell annoncé le 28 septembre 2018
- 17,4 g/t sur 13,7 mètres à Triple 8 annoncé le 13 septembre 2018
- 510,0 g/t Au sur 5,2 mètres à Lynx et 742,0 g/t Au sur 2,2 mètres à Windfall annoncé le 22 août 2018
- 34,8 g/t Au sur 4,3 mètres à Windfall annoncé le 8 août 2018
- 22,4 g/t Au sur 3,4 mètres à Deep Lynx annoncé le 7 août 2018
- 68,5 g/t Au sur 9,8 mètres à Windfall et 494 g/t sur 2,8 mètres à Lynx annoncé le 25 juillet 2018
- 20,4 g/t Au sur 28,3 mètres à Windfall (zone Triple 8) annoncé le 11 juillet 2018
- 20,0 g/t Au sur 8,7 mètres à Windfall annoncé le 12 juin 2018
- 97,6 g/t Au sur 3,3 mètres à Lynx annoncé le 7 juin 2018
- 34,3 g/t Au sur 4,5 mètres à Windfall annoncé le 1^{er} mai 2018
- 115 g/t Au sur 8,4 mètres à Lynx annoncé le 26 avril 2018
- 41,2 g/t Au sur 3,5 mètres à Windfall annoncé le 19 avril 2018
- 68,5 g/t Au sur 2,9 mètres à Lynx annoncé le 17 avril 2018
- 40,8 g/t Au sur 4,1 mètres à Windfall annoncé le 10 avril 2018
- 403,0 g/t Au sur 2,7 mètres à Lynx annoncé le 4 avril 2018
- 265 g/t Au sur 2,4 mètres à Windfall annoncé le 2 mars 2018
- 71,9 g/t Au sur 2,9 mètres à Lynx annoncé le 27 février 2018
- 56,1 g/t Au sur 8,9 mètres à Windfall annoncé le 25 janvier 2018
- 415 g/t Au sur 5,9 mètres à Lynx annoncé le 23 janvier 2018
- 86,7 g/t Au sur 4,3 mètres à Windfall annoncé le 18 janvier 2018
- 76,5 g/t Au sur 5,0 mètres à Windfall annoncé le 16 janvier 2018
- 140 g/t Au sur 5,0 mètres à Lynx annoncé le 9 janvier 2018

La détermination de l'épaisseur réelle des intervalles est estimée à 65-80 % des longueurs présentées dans l'axe de forage. Tous les résultats de forage sont disponibles sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com) et sur le site web d'Osisko (www.miniereosisko.com).

Avancement de la rampe d'exploration :

L'excavation d'une rampe d'exploration souterraine a été entreprise à partir de la surface en 2007 par un exploitant antérieur sur la propriété du Windfall, atteignant une profondeur verticale d'environ 110 mètres et une longueur d'environ 1,2 kilomètre; plus de 230 mètres de galeries d'exploration ont aussi été creusés. L'exploitant antérieur a terminé l'excavation de la rampe d'exploration, avant le prélèvement d'un échantillon en vrac, puis celle-ci a été noyée. Osisko a obtenu en 2017 tous les permis nécessaires pour le dénoyage de la rampe et le prélèvement d'un échantillon en vrac dans la zone 27 et Caribou et a terminé le dénoyage de la rampe. À la suite de la restauration de la rampe d'exploration, le fonçage vers les zones minéralisées s'est poursuivi à un rythme d'approximativement 150 mètres par mois. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la rampe d'exploration a été prolongée de 2 330 mètres. En 2018, tous les permis nécessaires pour la réalisation de deux autres échantillons en vrac ont été demandés et obtenus. Les travaux sous terre comprennent de l'échantillonnage en vrac (pour des essais métallurgiques et une confirmation des teneurs), de la cartographie sous terre et du forage d'exploration sous terre.

1. RÉSUMÉ DES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

Les différentes propriétés minérales aurifères de la Société au Canada sont énumérées ci-dessous :

Propriétés d'exploration en activité	Localisation	Statut
Lac Windfall	Québec	Détenue à 100 %
Quévillon Osborne-Bell	Québec	Détenue à 100 %
Urban Barry	Québec	Détenue à 100 %
Métaux de base d'Urban Barry	Québec	Détenue à 100 % ⁽¹⁾
Métaux de base Quévillon Osborne-Bell	Québec	Détenue à 100 % ⁽¹⁾
Propriétés Baie-James	Québec	Entente d'option ⁽²⁾
Projet Kan – Baie-James	Québec	Entente d'option ⁽²⁾
Éléonore Régional – Baie-James	Québec	Entente d'option ⁽²⁾
Éléonore JV – Baie-James	Québec	Entente d'option ⁽²⁾⁽⁴⁾
Projet FCI –Corvette Lithium	Québec	Entente d'option ⁽⁷⁾
Propriété Urban Duke	Québec	Entente d'option ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
Éléonore-Opinaca	Québec	Détenue à 100 % ⁽⁵⁾
Propriété Tortigny	Québec	Détenue à 100 % ⁽⁵⁾
Propriété Launay	Québec	Détenue à 100 % ⁽⁵⁾
Projet Bloc Marban	Québec	Détenue à 100 % ⁽⁸⁾
Propriétés Bloc Garrison	Ontario	Détenue à 100 % ⁽⁹⁾
Hemlo	Ontario	Détenue à 100 % ⁽⁵⁾

(1) Assujetti à une option de 50 % en faveur de Métaux Osisko.

(2) Osisko détient un droit d'option d'achat relativement à ces propriétés qui sont actuellement détenues par Redevances Osisko.

(3) Exploration Midland inc. détient 50 % du projet.

(4) Toutes les propriétés ont été acquises lors de l'acquisition de Beaufield le 19 octobre 2018.

(5) Bonterra Resources inc. détient un droit d'option d'achat pouvant atteindre jusqu'à 70 % de la propriété.

(6) Assujetti à une option de 50 % en faveur de 92 Resources Inc. (« 92 Resources »).

(7) Détenue à 100 %, sauf le projet Siscoe Est détenu à 50 %.

(8) Détenue à 100 %, sauf le projet Gold Pike détenu à 60 %.

2. RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales globales de la Société sont résumées ci-dessous :

CATÉGORIE	TONNES (Mt)	TENEUR (g/t Au)	OR (Moz)
MESURÉES			
MARBAN ⁽³⁾	7,7	1,48	0,37
GARRISON ⁽⁵⁾	22,2	1,12	0,80
	29,9	1,22	1,17
INDIQUÉES			
MARBAN ⁽³⁾	30,5	1,25	1,22
WINDFALL ⁽⁴⁾	2,9	8,17	0,75
GARRISON ⁽⁵⁾	21,4	1,12	0,77
	54,8	1,63	2,74
TOTAL M&I			
MARBAN ⁽³⁾	38,2	1,29	1,59
WINDFALL ⁽⁴⁾	2,9	8,17	0,75
GARRISON ⁽⁵⁾	43,6	1,12	1,57

	84,6	1,44	3,91
PRÉSUMÉES⁽²⁾			
MARBAN ⁽³⁾	4,1	1,47	0,20
WINDFALL ⁽⁴⁾	10,4	7,11	2,37
GARRISON ⁽⁵⁾	10,3	1,27	0,42
OSBORNE-BELL ⁽⁶⁾	2,6	6,13	0,51
	27,4	3,98	3,50

1. Les ressources minérales globales n'ont pas été estimées à l'intérieur d'un modèle de fosse.
2. Les ressources minérales présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à savoir si elles peuvent être exploitées légalement ou économiquement. L'on ne doit pas supposer qu'une partie ou la totalité des ressources présumées sera éventuellement convertie à une catégorie supérieure. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée.
3. Les renseignements à propos du projet du Bloc Marban sont basés sur le rapport technique intitulé « *Updated Mineral Resource Technical Report, Marban Block Property, Quebec, Canada* », rapport daté du 15 août 2013 avec une date de prise d'effet le 1^{er} juin 2013.
4. Les renseignements à propos du projet Lac Windfall sont tirés de l'estimation des ressources de Windfall et de l'estimation des ressources de la zone Lynx.
5. Les renseignements à propos des propriétés du Bloc Garrison sont tirés sur l'estimation des ressources de Garrison.
6. Les renseignements à propos du gîte aurifère Quévillon Osborne-Bell sont tirés de l'estimation des ressources de Quévillon.

3. ACTIVITÉS SUR LES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

a) Région d'Urban Barry

Au 31 décembre 2018, la Société détenait une importante superficie de claims dans le secteur d'Urban-Barry au Québec. Le projet Windfall, hôte du gîte Windfall, comprend 285 claims couvrant 12 467 hectares. Adjacent à la propriété Windfall, le projet Urban Barry est constitué de 1 760 claims, y compris la propriété Black Dog (anciennement la « propriété Souart »), et couvre une superficie de plus de 97 964 hectares (980 kilomètres carrés). Ces deux projets sont situés dans la ceinture volcano-sédimentaire d'Urban-Barry. Les dépenses d'exploration sur les propriétés comprennent le coût du forage, des travaux de prospection, des travaux de suivi des levés de tills, des levées géophysiques (« PP ») et du jalonnement de claims. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le forage à Windfall a été réalisé avec huit (8) foreuses et le forage d'exploration régionale en surface a nécessité une foreuse. Au 31 décembre 2018, au total, 680 074 mètres étaient effectués relativement au programme de forage de 800 000 mètres à Windfall. À la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, au total, 7 302 mètres de l'actuel programme de forage de 12 000 mètres étaient réalisés sur le projet régional Urban Barry.

i) Propriété de Windfall

La propriété Windfall est entièrement détenue par la Société et est constituée de 285 claims contigus couvrant environ 12 400 hectares dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, Québec, Canada.

Une grande partie de la propriété Windfall est assujettie aux redevances sur les revenus nets de fonderie (« NSR ») résiduelles suivantes :

Localisation	Superficie approximative	NSR	Option de rachat
Centre de la propriété, hôte de la majorité des ressources minérales	3 151 acres (1 275 ha)	2,5 % ⁽¹⁾	Rachat de 1 % NSR pour 1 M\$
Au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une petite partie des ressources minérales	2 342 acres (948 ha)	1 % ⁽²⁾	
Partie nord de la propriété	19 531 acres (7 904 ha)	2 % ⁽²⁾	

Au sud-est des ressources minérales	706 acres (286 ha)	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 500 000 \$
Limite est de la propriété	2 507 acres (1 015 ha)	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 M\$, droit de premier refus pour le 1 % NSR résiduel

- (1) En 2015, RA Osisko a obtenu le droit d'acquiescer une redevance de 1 % NSR sur toutes les propriétés détenues par la Société en date du 25 août 2015. Ce droit a été exercé par RA Osisko en octobre 2016 pour la somme de 5 millions de dollars et inclut une redevance de 1 % NSR sur la propriété du Windfall. L'exercice de ce droit porte la redevance NSR totale détenue par RA Osisko sur la propriété du Windfall à 1,5 %, en tenant compte de la redevance de 0,5 % NSR acquise en 2015.
- (2) En 2018, Redevances Osisko a acquis la redevance de 1 % NSR dans un secteur de la propriété située au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une minime partie des ressources minérales, et la redevance de 2 % NSR dans la partie nord de la propriété.

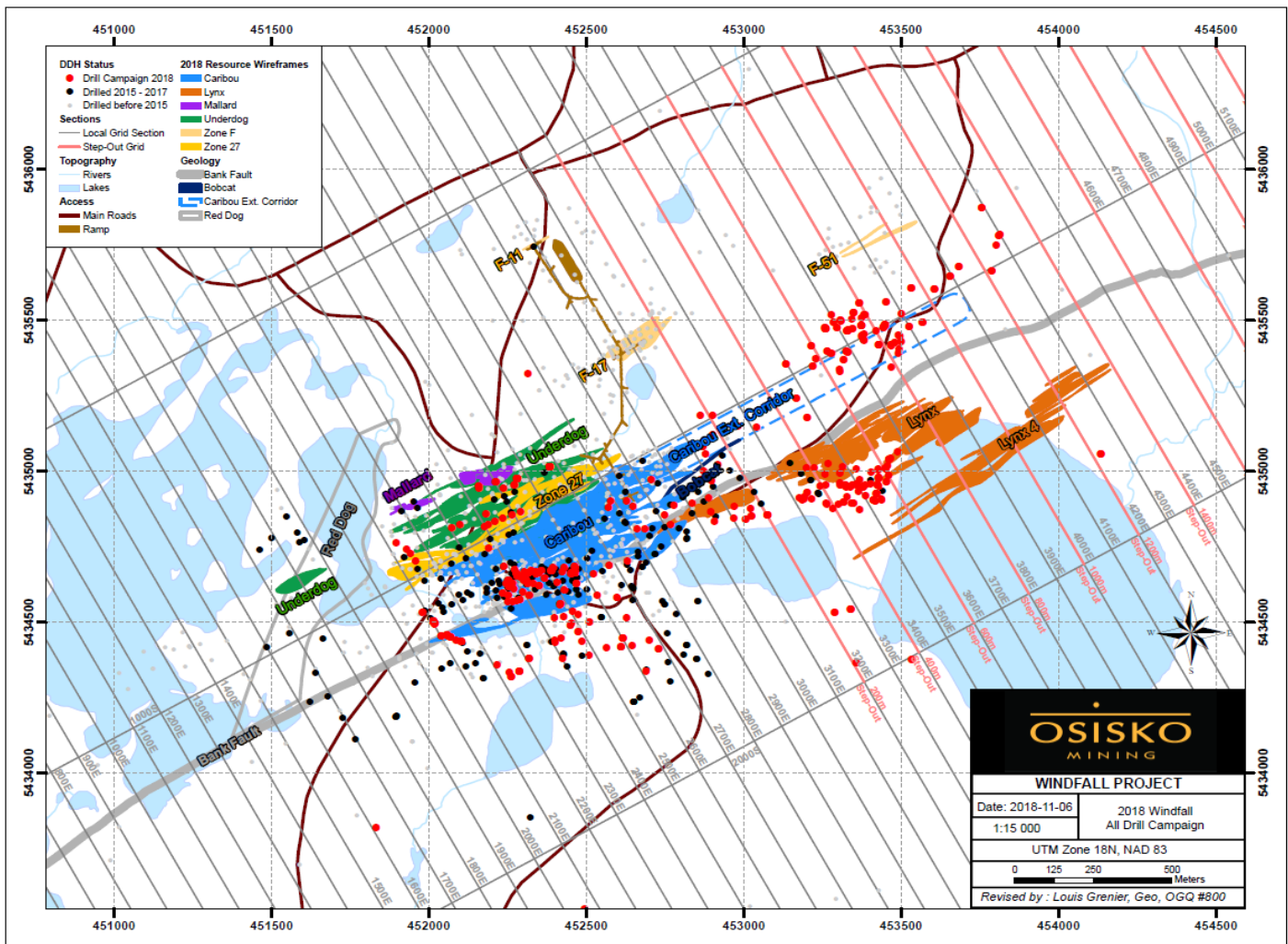
Activités d'exploration

Le programme de 800 000 mètres de forage en cours a pour but de permettre à la Société d'explorer et de mieux définir la minéralisation connue dans le secteur du gîte principal, la zone Lynx, l'extension nord-est et la zone Triple 8, une découverte récente. Osisko œuvre au prolongement de la rampe d'exploration dans les zones minéralisées et poursuit le programme de forage sous terre avec une à trois foreuses. L'excavation de l'échantillon en vrac de 5 000 tonnes a débuté le 11 octobre 2018 et s'est terminée le 30 janvier 2019. Le minerai a été transporté au site de l'usine à Timmins, en Ontario, où il devrait être traité au cours du premier trimestre de 2019. Les résultats préliminaires de 2 078 tonnes exploités ont été publiés au quatrième trimestre de 2018. Les résultats des 2 922 tonnes restantes devraient être publiés au premier trimestre de 2019.

Le camp de la propriété Windfall est autorisé d'accueillir 300 travailleurs et comprend de l'hébergement, une carothèque et d'autres installations. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont positifs et permettent de vérifier et d'établir une corrélation avec les résultats des travaux de forage historiques effectués par les détenteurs antérieurs de la propriété. Le gîte demeure ouvert en profondeur sous l'intrusif Red Dog dans l'axe de la plongée vers le nord-est. En mai 2018, Osisko a entrepris deux sondages d'exploration en profondeur (« Deep Underdog » et « Deep Lynx ») pour vérifier le prolongement possible des zones minéralisées Lynx et Underdog en profondeur et tester le modèle géologique du gîte Windfall en tant que minéralisation associée à une intrusion. La nouvelle « zone Triple 8 », ouverte dans toutes les directions, a été découverte dans le sondage Deep Underdog (OSK-W-18-1603). Triple 8 est une zone de minéralisation surprise qui a été recoupée à environ 1 500 mètres dans l'axe de forage, le long du sondage profond d'une longueur prévue de 2 500 mètres. Triple 8 n'est corrélée à aucune autre zone connue et est située à environ 660 mètres à l'est de l'intervalle minéralisé le plus près dans la zone Underdog. Des cartes et des sections montrant l'emplacement du sondage et de la nouvelle zone minéralisée sont disponibles sur le site web d'Osisko (www.osiskominer.com). La nouvelle découverte se situe bien au-delà du secteur où une estimation de ressources minérales a récemment été annoncée pour le gîte aurifère Windfall (voir l'estimation des ressources de Windfall).

Forage

La Société continue d'obtenir des résultats de forage de son programme de forage de 800 000 mètres au Windfall. La carte de forage de la Société est présentée ci-dessous :



Contrôle de la qualité

La détermination de l'épaisseur réelle des intervalles est estimée à 65-80 % des longueurs présentées dans l'axe de forage dans la plupart des zones. Les résultats d'analyse n'ont pas été coupés, sauf indication contraire. Les intersections se trouvent à l'intérieur des limites géologiques des principales zones minéralisées, mais n'ont pas été corrélées à des domaines filoniens individuels pour l'instant. Les intervalles présentés comprennent des teneurs moyennes pondérées d'au moins 3,0 g/t Au après dilution sur des longueurs d'au moins 2,0 mètres dans l'axe de forage. Tous les résultats d'analyse de carottes de forage ont été obtenus soit par pyroanalyse avec tamisage métallique sur des fractions de 1 kilogramme ou par pyroanalyse standard avec fini par absorption atomique ou fini gravimétrique sur des fractions de 50 grammes (i) soit aux laboratoires d'ALS à Val-d'Or (Québec), à Thunder Bay et à Sudbury (Ontario), à Vancouver (Colombie-Britannique), ou (ii) soit aux laboratoires de Bureau Veritas à Timmins (Ontario). La méthode d'analyse par tamisage métallique sur une fraction de 1 kilogramme est privilégiée par le géologue lorsque l'échantillon contient de l'or grossier ou présente un pourcentage plus élevé de pyrite que les sections avoisinantes. Quelques échantillons ont aussi été analysés pour plusieurs éléments, incluant l'argent, par la méthode Aqua Regia-ICP-AES aux laboratoires ALS. La conception du programme de forage, le programme d'assurance-qualité/contrôle de la qualité (« AQ/CQ ») et l'interprétation des résultats sont effectués par une « personne qualifiée » appliquant un programme d'AQ/CQ conforme au Règlement 43-101 et aux meilleures pratiques de l'industrie. Des échantillons de référence et des blancs sont insérés à tous les 20 échantillons dans le cadre du programme d'AQ/CQ par la Société et par le laboratoire. Environ 5 % des pulpes d'échantillons sont expédiés à d'autres laboratoires pour des analyses de vérification.

ii) Propriété Urban Barry

La propriété Urban Barry est entièrement détenue par la Société. Le 31 décembre 2018, la propriété comprenait 1 760 claims couvrant une superficie globale d'approximativement 97 964 ha. Les claims qui constituent la propriété actuelle ont été acquis à différentes périodes entre 2015 et 2017 et sont assujettis à diverses redevances.

Activités d'exploration

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a décidé de réduire le nombre de foreuses de deux à zéro sur le projet Urban Barry et a foré approximativement 7 302 mètres des 12 000 mètres prévus dans le cadre du programme de forage. À ce jour, aucun résultat significatif n'a été obtenu. Le programme d'exploration en surface (prospection, échantillonnage de till, analyses géochimiques des lithologies et datation) a été entrepris au deuxième trimestre de 2018 et devrait se poursuivre au premier trimestre de 2019.

iii) Propriété Black Dog (anciennement propriété Souart)

Le 3 février 2016, la Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété Black Dog située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et Barry au Québec. Osisko a émis 500 000 actions ordinaires de la Société et versé 200 000 \$ en espèces pour acquérir une participation de 100 % dans la propriété. La propriété est constituée de 34 claims couvrant une superficie de 1 343 hectares. La propriété Black Dog est assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée en tout temps par la Société pour la somme de 2 millions de dollars.

iv) Projet de métaux de base d'Urban Barry

Le projet de métaux de base d'Urban-Barry est un ensemble de claims choisis à l'intérieur du projet Urban-Barry. Le 28 mars 2018, Osisko a signé une entente d'option avec Métaux Osisko, qui établit les termes d'une entente d'exploration dans le projet. Selon les termes de l'entente d'option, Métaux Osisko devra engager 5 millions de dollars en dépenses d'exploration sur la durée de l'entente d'option qui est de quatre ans afin d'acquérir une participation de 50 % dans le projet. Cet engagement est assujetti à certaines dépenses minimales annuelles en travaux, y compris un montant garanti de 500 000 \$ pour la première année à partir de la date de signature de l'entente.

À la suite de la réalisation de l'entente d'exploration, le projet sera transféré à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 50 % par Osisko et à 50 % par Métaux Osisko. Osisko et Métaux Osisko concluront alors une entente de coparticipation à l'égard du projet. Osisko détiendra un droit de 100 % sur toute découverte de métaux précieux sur le projet.

Activités d'exploration

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a réalisé un programme d'exploration régionale sur des cibles de métaux de base (une foreuse). Au total, 1 742 mètres de forage ont été effectués sur le projet de métaux de base d'Urban Barry. La campagne de forage n'a donné aucun résultat significatif.

v) Propriété Urban Duke

La Société a acquis la propriété Urban Duke dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018 (note 5). La propriété Urban Duke est détenue à 100 % par la Société et est située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry au Québec. Le 6 juillet 2018, Beaufield a signé une convention exécutoire avec Bonterra Resources Inc. (« Bonterra »), qui établit les termes d'une entente d'exploration dans la propriété. En vue d'acquérir une participation de 70 % dans la propriété Urban Duke, Bonterra devra engager a) un montant de 4,5 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de trois ans, assujetti à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 1,5 million de dollar pour la première année et b) des paiements en espèces totalisant 750 000 \$ sur une période de deux ans comme suit : 250 000 \$ payable à la signature, 250 000 \$ payable pendant la première année et le dernier 250 000 \$ payable pendant la deuxième année. À la signature le 6 juillet 2018, et en contrepartie de l'octroi de l'entente d'exploration, Bonterra a émis 4 000 000 actions ordinaires de Bonterra à Beaufield.

Suivant la réalisation de l'entente d'exploration, Osisko et Bonterra concluront une entente de coparticipation à l'égard de la propriété, Bonterra avec une participation de 70 % et Beaufield avec une participation de 30 %.

b) *Projet Quévillon Osborne-Bell*

Le 27 avril 2017, la Société a fait l'acquisition d'un portefeuille de propriétés dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon au Québec, en contrepartie d'un versement de 1 million de dollars en espèces et de l'émission de 100 000 actions ordinaires de la Société. Le projet Quévillon Osborne-Bell comprend approximativement 30 indices aurifères connus ainsi que le gîte d'or historique Quévillon Osborne-Bell, lequel est situé à 17 kilomètres au nord-ouest de la ville de Lebel-sur-Quévillon et à 112 kilomètres à l'ouest du gîte aurifère du Windfall. Le gîte d'or Quévillon Osborne-Bell a été l'objet d'importants programmes de forage historiques au cours des 30 dernières années et sera la cible de nouveaux forages et d'une réévaluation des ressources par Osisko. De plus, la Société a jalonné 2 942 claims formant une vaste position de terrain d'une superficie de 157 000 hectares (157 kilomètres carrés). La Société a aussi acquis des claims additionnels auprès d'autres détenteurs au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Le 26 février 2018, Osisko a acquis, de Globex, la propriété Certac dans le canton Le Tac, au Québec, pour la somme de 250 000 \$ et une redevance brute de métaux payable à Globex sur toute production éventuelle de métaux. La redevance brute de métaux payable sera de 2,5 % si le prix de l'or est inférieur à 1 000 \$ l'once, ou de 3 % si le prix de l'or est équivalent ou supérieur à 1 000 \$ US l'once. Osisko a conservé un droit de premier refus si Globex décidait de vendre la redevance brute de métaux payable, ainsi qu'un droit exclusif de rachat d'une tranche de 1,5 % de la redevance brute de métaux payable pour la somme de 1,5 million de dollars. La propriété Certac a été intégrée au projet Quévillon Osborne-Bell.

Le projet Quévillon Osborne-Bell couvre maintenant une superficie de plus de 227 188 hectares (2 272 kilomètres carrés) et est constitué de 4 263 claims. La position de terrain dans le secteur de Quévillon couvre des séquences de roches volcano-sédimentaires archéennes qui encaissent plusieurs indices aurifères connus et des intrusions ignées porphyriques, des cibles d'exploration particulièrement prisées par la Société.

Activités d'exploration

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, au total, 22 594 mètres ont été forés sur Osborne-Bell et 11 382 mètres sur différentes cibles régionales. Ceci totalise 33 976 mètres pour la campagne 2018. Les faits saillants des nouveaux résultats de forage intercalaire à Osborne-Bell comprennent : 37,0 g/t Au (non coupée) sur 5,4 mètres dans OSK-OB-18-051; 38,6 g/t Au (non coupée) sur 2,5 mètres dans OSK-OB-18-011; 41,1 g/t Au (non coupée) sur 2,4 mètres dans OSK-OB-18-086; 26,6 g/t Au sur 4,6 mètres dans OSK-OB-18-010.

i) *Projet de métaux de base de Quévillon*

Le projet de métaux de base de Quévillon Osborne est un ensemble de claims choisis à l'intérieur du projet Quévillon Osborne. Le 12 novembre 2018, Osisko a signé une entente d'option avec Métaux Osisko, qui établit les termes d'une entente d'exploration dans le projet. Selon les termes de l'entente d'option, Métaux Osisko devra engager 8 millions de dollars en dépenses d'exploration sur la durée de l'entente d'option qui est de quatre ans afin d'acquérir une participation de 50 % dans le projet. Cet engagement est assujéti à certaines dépenses minimales annuelles en travaux, y compris un montant garanti de 2 millions de dollars pour la première année, à partir de la date de signature de l'entente.

À la suite de la réalisation de l'entente d'exploration, le projet sera transféré à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 50 % par Osisko et à 50 % par Métaux Osisko. Osisko et Métaux Osisko concluront alors une entente de coparticipation à l'égard du projet. Osisko détiendra un droit de 100 % sur toute découverte de métaux précieux sur le projet.

Activités d'exploration

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a réalisé un programme d'exploration régionale sur des cibles de métaux de base (une foreuse). Au total, 799 mètres de forage ont été effectués sur le projet de métaux de base de Quévillon. Aucun résultat significatif n'a été obtenu lors de la campagne de forage.

c) Propriétés Bloc Garrison

i) Projet Garrcon

Le projet Garrcon couvre approximativement 788 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est formée de 66 claims contigus dont 35 sont des claims concédés par lettres patentes assujettis à une redevance de 2 % NSR. En outre, 12 des 35 claims concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance antérieure de 1,5 % NSR sur le matériau minéralisé exploité au-dessus de 400 pieds de profondeur et une redevance de 2 % NSR sur le matériau minéralisé exploité en dessous de cette profondeur. De plus, deux des claims non concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 1 % NSR, pour laquelle la Société a le droit de racheter pour 250 000 \$. Un autre claim non concédé par lettres patentes est assujetti à une redevance de 1 % NSR, pour laquelle la Société a le droit de racheter 0,5 % de celle-ci pour 250 000 \$. Un autre groupe de 20 claims concédés par lettres patentes au sud des ressources connues est assujetti à une redevance de 2 % NSR, pour laquelle la Société a le droit de racheter 0,5 % de celle-ci pour 1 million de dollars. Le vendeur a conservé un droit de rachat de participation allant jusqu'à 51 % dans les claims, si des ressources totalisant 4 millions d'onces d'or sont définies sur les claims. Ce droit de rachat pourrait entraîner un remboursement comptant à la Société équivalent au double des dépenses d'exploration engagées depuis la date de l'arrangement. Quelques claims sont assujettis à une redevance supplémentaire de 1,5 % NSR en vertu d'anciennes conventions d'option conclues par le vendeur. Les huit derniers claims concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 1 % NSR.

ii) Projet Jonpol

Le projet Jonpol est détenu à 100 % par la Société et est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada.

iii) Projet Buffonta

Le 22 décembre 2015, la Société a acquis le projet Buffonta dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold. Le projet Buffonta est détenu à 87,5-100 % par la Société et couvre approximativement 2 359 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est constituée de 120 claims contigus. Le projet Buffonta est assujetti à une redevance de 3 % NSR, pour laquelle la Société a le droit de racheter 0,5 % de celle-ci pour 1 million de dollars.

iv) Projet Gold Pike

Le projet Gold Pike est détenu à 40-60 % par la Société et couvre approximativement 468 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est constituée de 26 claims contigus. Le projet Gold Pike comprend 10 claims sous deux conventions distinctes, toutes deux assujetties à une redevance de 2 % NSR, pour laquelle la Société a le droit de racheter 1,0 % de celle-ci pour 1 million de dollars. La propriété est l'objet d'une avance annuelle de 25 000 \$ sur ses paiements de redevances.

Activités d'exploration

Au 31 décembre 2018, la Société poursuivait la migration des données et la réinterprétation des cartes géologiques des zones Garrcon, Jonpol et 903 zones de la propriété Garrison. Le 19 février 2019, Osisko a publié l'estimation des ressources de Garrison, qui ajoute approximativement 370 000 onces d'or aux ressources mesurées et indiquées et qui comprend la première estimation de ressources minérales dans la zone 903.

d) Propriétés Bloc Marban

i) Projet Marban

Le projet Marban est détenu à 100 % et est le résultat de l'amalgamation des anciens claims Marban, First Canadian, Norlartic et Gold Hawk. Les propriétés du Bloc Marban sont situées à environ 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada, et sont constituées de 30 claims et de trois concessions minières couvrant une superficie de 1 023 hectares.

Les claims Marban sont assujettis à une redevance de 1 % à 1,5 % NSR. Les claims First Canadian sont assujettis à une redevance de 10 % des profits nets. Le vendeur a conservé une redevance de 0,5 % NSR sur les claims Marban, de 1 % NSR sur les claims First Canadian et de 2 % NSR sur les claims Norlartic. Le projet compte aussi deux claims connus comme étant les claims Gold Hawk; ces derniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR.

ii) Projet Malartic

Le projet Malartic englobe les propriétés Camflo Ouest, Malartic Hygrade, Malartic Hygrade-NSM et Malartic H. Ces propriétés sont situées au nord-est de la ville de Malartic, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. Le projet Malartic est constitué de 139 claims et d'une concession minière couvrant une superficie de 6 263 hectares. Les claims Camflo Ouest sont assujettis à diverses redevances NSR variant de 1,5 % à 3,0 %, dont certaines peuvent être rachetées par la Société, en tout ou en partie, pour des paiements variant de 200 000 \$ à 1,5 million de dollars. Les claims Malartic H sont détenus à 85 % par la Société et la participation résiduelle de 15 % des claims Malartic H peut être achetée par la Société pour 25 000 \$.

iii) Projet Siscoe Est

La propriété Siscoe Est est située dans le canton de Vassan, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. La Société détient une participation de 50 % dans les claims de la propriété Siscoe Est, tandis que la participation résiduelle de 50 % est détenue par une autre société. Certains claims sont assujettis à une redevance de 2,0 % NSR, dont la moitié (50 %) peut être rachetée par la Société pour la somme de 2,8 millions de dollars.

iv) Projet Héva

La propriété Héva est située à 42 kilomètres au nord-ouest de la ville de Val-d'Or, et la propriété Val-d'Or est située au sud de la limite de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. Certains des claims de la propriété Héva sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR, dont la moitié (50 %) peut être rachetée par la Société pour la somme de 200 000 \$. Le 7 août 2018, Osisko a signé une entente avec Kintavar Exploration Inc. (« Kintavar ») dans le cadre de laquelle Osisko a vendu ses redevances NSR sur 21 claims en contrepartie de 131 578 actions ordinaires de Kintavar, à une juste valeur de 50 000 \$.

e) Propriétés à la Baie-James

Le 5 octobre 2016, Osisko a annoncé la signature d'une transaction d'option avec RA Osisko. Selon les termes de l'entente d'option (« l'entente d'option avec RA Osisko »), la Société peut acquérir une participation de 100 % dans 28 propriétés d'exploration détenues par RA Osisko et situées dans les régions de la Baie-James (Québec) et de la Fosse du Labrador (les « propriétés sous option ») après avoir engagé des dépenses d'exploration totalisant 32 millions de dollars sur la période de sept ans de l'entente d'option avec RA Osisko; la Société détiendra une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 19,2 millions de dollars. RA Osisko conservera une redevance NSR escalatoire variant de 1,5 % jusqu'à un maximum de 3,5 % sur les métaux précieux et une redevance de 2 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits des propriétés sous option. De plus, toutes les nouvelles propriétés acquises par la Société dans la région concernée durant les sept années de l'entente d'option avec RA Osisko pourraient également être assujetties à une entente de redevance en faveur de RA Osisko selon des termes similaires et sous certaines conditions. Le 16 février 2017, Osisko et RA Osisko ont modifié et reconduit l'entente d'option avec RA Osisko initiale, de telle sorte que le projet Kan a été scindé pour faire l'objet d'une entente d'option distincte (l'« entente d'option Kan »). Selon les termes de l'entente d'option Kan, Osisko devra engager 6 millions de dollars sur la période de sept ans de l'entente d'option Kan; la Société aura acquis une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. L'engagement total sur les autres propriétés sous option a été réduit du même montant et des conditions s'appliquant à l'entente d'option Kan. Le 15 décembre 2017, Osisko et RA Osisko ont convenu d'une modification à l'entente d'option afin de reporter jusqu'au 31 décembre 2018 l'engagement ferme de la Société de dépenser 4,1 millions de dollars en exploration sur toutes les propriétés. Au 31 décembre 2018, la totalité du montant avait été dépensée.

i) Projet Kan

Le projet Kan est situé dans la Fosse du Labrador, à environ 80 kilomètres au sud-ouest de Kuujuaq, Québec. Il couvre environ 40 kilomètres de stratigraphie favorable composée de formations de fer silico-carbonatées, d'épaisses unités de

shales noirs métallifères, de gabbros et de turbidites. Le projet Kan est constitué de 2 243 claims (104 078 hectares). Deux cent neuf (209) claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de Les Ressources Tectonic inc., dont 0,5 % peut être racheté en tout temps pour la somme de 750 000 \$ par RA Osisko, tandis qu'un autre 0,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour la somme de 750 000 \$ par Altius Resources Inc. RA Osisko détient une redevance sur tous les 2 276 claims touchant la production de métaux précieux pour un minimum de 1,5 % NSR et un maximum de 3,5 % NSR, ainsi qu'une redevance de 2,0 % NSR sur tous les autres métaux. Toutefois, s'il existe une redevance applicable sur toute portion des claims, les pourcentages de redevances applicables seront ajustés de façon à ce que le pourcentage de redevance maximal sur cette portion ne dépasse pas une redevance de 3,5 % NSR en tout temps.

En 2017, Osisko a annoncé la signature d'une entente d'option avec Barrick, dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'option et d'exploration sur le projet Kan. En vertu de l'entente d'option et d'exploration avec Barrick portant sur le projet Kan, Barrick devra engager une somme de 15 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur le projet Kan. L'entente est assujettie à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 millions de dollars pour les deux premières années.

Suivant la réalisation des termes de l'entente d'option et d'exploration avec Barrick, la propriété sera transférée à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 30 % par Osisko et à 70 % par Barrick. Osisko et Barrick concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété. De plus, Barrick pourra acquérir un intérêt additionnel de 5 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 5 millions de dollars pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de faisabilité). Le 13 novembre 2018, Osisko a reçu un avis écrit mentionnant que Barrick a décidé de mettre fin au droit d'option d'achat et que Barrick a choisi de ne pas engager d'autres dépenses d'exploration et, par conséquent, met fin à l'entente.

Activités d'exploration

Au total, 5 639 mètres de forage ont été réalisés à l'exercice terminé le 31 décembre 2018 sur le projet Kan. Le principal objectif était de vérifier la formation de fer aurifère riche en silicate et en carbonate. Les meilleurs résultats de la campagne 2018 ont été obtenus dans le sondage OSK-KAN-18-007 qui a recoupé 3,90 g/t Au sur 2 mètres et dans le sondage OSK-KAN-018-016 qui a recoupé 3,05 g/t Au sur 11,5 mètres.

ii) Projet Éléonore Régional

Le projet Éléonore Régional est constitué de 460 claims (24 033 hectares) et est situé à 15 kilomètres à l'ouest de la mine d'or Éléonore, dans le secteur du réservoir Opinaca sur le territoire de la Baie-James. La Société ne prévoit pas explorer davantage cette propriété. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration du projet Éléonore dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 585 000 \$.

iii) Projet Éléonore–JV

Le projet Éléonore-JV a été réduit de manière substantielle à 588 claims (30 802 hectares), dont 50 % sont détenus par Exploration Midland inc., et est situé à 25 kilomètres au sud-est et à 20 kilomètres au nord-ouest de la mine d'or Éléonore dans le secteur du réservoir Opinaca sur le territoire de la Baie-James. La propriété est assujettie à une redevance de 0,5 % NSR en faveur de RA Osisko et à une redevance de 0,5 % NSR en faveur de Exploration Midland inc. Il n'y a pas de travaux d'exploration prévus sur le projet en 2019.

Activités d'exploration

Un levé de polarisation provoquée au sol suivi par un petit programme de creusage de tranchées a été réalisé en 2018.

iv) Autres – Baie-James

a) Projet Trieste

Le projet Trieste est constitué de 304 claims (plus de 15 688 hectares) et est situé à 60 kilomètres au nord-nord-ouest de la mine de diamant Renard, dans la région de la Baie-James.

b) Projet Escale

Le projet Escale est constitué de 129 claims (6 497 hectares) et est situé à 75 kilomètres au sud-est du barrage LG-4 dans la région de la Baie-James. Le projet est assujéti à une redevance de 0,5 % NSR à Ressources Sirios inc., laquelle peut être rachetée par la Société pour la somme de 500 000 \$. Onze (11) claims sont assujéttis à une redevance de 1 % NSR en faveur de Newmont, sans option de rachat.

c) Projet Eastmain Est

Le projet Eastmain Est est constitué de 66 claims (2 363 hectares) et est situé à 100 kilomètres à l'est du gisement Renard, dans la région de la Baie-James.

f) *Projet FCI – Corvette Lithium*

Le projet FCI – Corvette Lithium est constitué de 28 claims (1 434 hectares) et est situé dans la ceinture de roches vertes de la Baie-James, dans le Nord-du-Québec au Canada. Le projet FCI – Corvette Lithium est assujéti à une redevance de 1,5-3,5 % NSR. Le 27 août 2018, Osisko a signé une convention exécutoire avec 92 Ressources, qui établit les termes d'une entente d'exploration dans la propriété. Selon les termes de l'entente d'exploration, 92 Ressources devra engager un montant de 2 250 000 \$ en travaux d'exploration sur une période de trois ans pour acquérir une participation de 50 % dans le projet FCI – Corvette Lithium. L'entente est assujéttie à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 250 000 \$ pour la première année. À la signature le 27 août 2018, et en contrepartie de l'octroi de l'entente d'exploration, 92 Ressources a émis 1 million actions ordinaires de 92 Ressources à la Société, à une juste valeur de 60 000 \$. De plus, 1 million actions ordinaires supplémentaires de 92 Ressources seront émises à la Société au premier anniversaire.

Suivant la réalisation de l'entente d'exploration, le projet sera transféré à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 50 % par Osisko et à 50 % par 92 Ressources. Osisko et 92 Ressources concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété. De plus, 92 Ressources pourra acquérir un intérêt additionnel de 25 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 2 000 000 \$ pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité).

g) *Propriété Éléonore Opinaca*

La Société a acquis la propriété Éléonore Opinaca dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018. La propriété Éléonore Opinaca est détenue à 100 % par la Société et est située à approximativement 320 kilomètres au nord de la ville de Matagami, dans le secteur de la Baie-James, dans le Nord-du-Québec. Elle est assujéttie à une redevance de 0,5 % NSR. La Société ne prévoit pas explorer davantage cette propriété. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration du projet Éléonore Opinaca dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 5 684 000 \$.

h) *Propriété Tortigny*

La Société a acquis la propriété Launay dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018. La propriété Tortigny est détenue à 100 % par la Société et est située approximativement 100 kilomètres au nord de la ville de Chibougamau (Québec). Elle est assujéttie à une redevance de 1-2 % NSR.

i) Propriété Launay

La Société a acquis la propriété Launay dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018. La propriété Launay est détenue à 100 % par la Société et est située dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec. Elle est assujettie à une redevance de 1,5 % NSR.

j) Propriété Hemlo

La Société a acquis la propriété Hemlo dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018. La propriété Hemlo est détenue à 100 % par la Société et est située dans la ceinture de roches vertes néoarchéennes de Hemlo en Ontario. Elle est assujettie à une redevance de 0,5-2,0 % NSR. La Société ne prévoit pas explorer davantage cette propriété. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration de la propriété Hemlo dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 494 000 \$.

4. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS SUR LES ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

4.1 Dépenses sur les actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses engagées par la Société sur les actifs d'exploration et d'évaluation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 se présentent comme suit (en milliers de dollars canadiens) :

	31 décembre 2017	Acquisitions au cours de l'exercice	Ajouts au cours de l'exercice	Actifs d'impôts sur le résultat différés sur crédits d'impôt à l'investissement	Cessions au cours de l'exercice	31 décembre 2018
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Lac Windfall	150 772	-	71 797	(332)	-	222 237
Quévillon Osborne	4 526	-	9 162	-	-	13 688
Urban Barry	11 881	5 787	2 785	-	-	20 453
Urban-Barry (métaux de base)	-	-	30	-	-	30
Quévillon Osborne (métaux de base)	-	-	10	-	-	10
Kan – Baie James	423	-	78	-	-	501
Éléonore – Baie James	532	-	53	-	(585)	-
Éléonore JV – Baie James	214	-	332	-	-	546
Autres – Baie James	2 088	-	415	-	-	2 503
FCI – Corvette Lithium	-	-	(57)	-	-	(57)
Urban Duke	-	2 142	-	-	-	2 142
Éléonore Opinaca	-	5 680	4	-	(5 684)	-
Tortigny	-	12 102	7	(291)	-	11 818
Launay	-	2 273	-	-	-	2 273
Bloc Marban	65 292	-	74	(227)	-	65 139
Bloc Garrison	26 192	-	3 004	(1 577)	-	27 619
Hemlo	-	494	-	-	(494)	-
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	261 920	28 478	87 694	(2 427)	(6 763)	368 902

Les ajouts importants survenus durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018 sont décrits par catégorie dans le tableau suivant (en milliers de dollars canadiens) :

Pour la période terminée le 31 décembre 2018	Lac	Quévillon	Urban	Métaux	Métaux	Kan –	Éléonore –	Éléonore	Autres –
	Windfall	Osborne	Barry	de base d'Urban Barry	de base Quévillon Osborne	Baie- James	Baie- James	JV – Baie- James	Baie- James
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Coûts liés aux propriétés	41	835	202	-	-	-	49	47	297
Coûts liés au campement	17 402	49	2	-	1	6	-	-	8
Frais de bureau	63	11	4	8	-	-	-	2	19
Gestion de projets	3 215	205	80	-	9	56	-	4	3
Forage	38 483	7 219	1 738	22	-	-	-	-	59
Levé géochimique	7	52	228	-	-	-	-	2	-
Permis	789	-	-	-	-	-	-	-	-
Levé géophysique	37	909	219	-	-	-	-	110	-
Géologie	679	1 014	812	-	-	-	8	177	39
Évaluation	3 543	-	-	-	-	-	-	-	-
Réhabilitation de la rampe	23 067	-	-	-	-	-	-	-	-
Relations communautaires	686	2	1	-	-	16	-	-	-
Environnement	2 163	74	-	-	-	-	-	-	-
Santé et sécurité	1 840	15	6	-	-	-	-	-	6
Droits miniers d'exploration au Québec	(20 218)	(1 223)	(507)	-	-	-	(4)	(10)	(16)
Total des ajouts	71 797	9 162	2 785	30	10	78	53	332	415

Pour la période terminée le 31 décembre 2018	FCI –	Urban	Éléonore	Tortigny	Launay	Bloc	Bloc	Hemlo	Total
	Corvette Lithium	Duke	Opinaca			Marban	Garrison		
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Coûts liés aux propriétés	60	-	4	-	-	(33)	12	-	1 394
Coûts liés au campement	-	-	-	-	-	8	214	-	17 690
Frais de bureau	-	-	-	-	-	25	2	-	134
Gestion de projets	-	-	-	-	-	-	371	-	3 943
Forage	-	-	-	-	-	49	1 439	-	49 009
Levé géochimique	-	-	-	-	-	-	2	-	291
Permis	-	-	-	-	-	-	-	-	789
Levé géophysique	-	-	-	-	-	-	-	-	1 275
Géologie	-	-	-	-	-	-	749	-	3 478
Évaluation	3	-	-	7	-	-	41	-	3 594
Réhabilitation de la rampe	-	-	-	-	-	-	-	-	23 067
Relations communautaires	-	-	-	-	-	-	46	-	751
Environnement	-	-	-	-	-	18	124	-	2 379
Santé et sécurité	-	-	-	-	-	-	4	-	1 871
Droits miniers d'exploration au Québec	-	-	-	-	-	7	-	-	(21 971)
Total des ajouts	(67)	-	4	7	-	74	3 004	-	87 694

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la majorité des dépenses ont été engagées sur la propriété du Windfall, où un programme de forage planifié de 800 000 mètres était en cours. En date du présent rapport de gestion, la Société a foré approximativement 680 074 mètres sur la propriété Windfall (y compris 179 565 mètres en 2018), 35 868 mètres sur la propriété Quévillon Osborne-Bell (y compris 33 976 en 2018), 38 771 mètres dans le secteur d'Urban Barry (y compris 7 302 en 2018), 1 742 mètres sur le projet de métaux de base Urban Barry, 799 mètres sur le projet Métaux de base Quévillon et 5 639 mètres sur le projet Kan. De même, la Société a fait progresser de 2 329 mètres la rampe d'exploration de Windfall. La direction s'attend à ce que la rampe d'exploration progresse à un rythme d'environ 170 mètres par mois. La cartographie sous terre se poursuit dans la rampe.

5. PERSPECTIVES

L'aperçu des activités ci-dessous et leur description établissent le portrait des activités actuelles de la Société.

La Société prévoit dépenser environ 8 millions de dollars par mois en activités d'exploration sur toutes les propriétés d'Osisko, de 418 000 \$ par mois en frais administratifs et généraux et de 366 000 \$ par mois en salaires et avantages, en excluant les éléments hors trésorerie, pour le reste de 2019. La Société a amassé un montant total d'environ 283 millions de dollars depuis le 1^{er} janvier 2017. Le produit de ces financements a été utilisé, ou le sera, directement ou indirectement, pour engager des « dépenses d'exploration au Canada » sur les propriétés de la Société au Québec et en Ontario et à des fins générales de fonds de roulement. Une campagne de forage de 800 000 mètres se poursuit avec environ 15 foreuses sur la propriété Windfall, trois sur la propriété Urban-Barry, et deux sur les propriétés Quévillon

Osborne-Bell. La Société prévoit commencer les travaux en vue de son étude de pré faisabilité de la propriété Windfall en 2019 et a entrepris le fonçage de la rampe d'exploration existante avec une galerie d'avancement simple vers la zone Lynx afin de prélever le deuxième échantillon en vrac et poursuivra les sondages sous terre tout au long de 2019. Le programme a pour but d'augmenter le niveau de confiance de toutes les ressources existantes et d'accroître tous les inventaires de ressources existants. En raison des conditions actuelles du marché, la Société a réduit ses dépenses d'exploration et ses frais administratifs et généraux afin de conserver ses liquidités et continue de faire progresser les principaux gîtes vers l'étape de l'étude de faisabilité. La Société a diminué également les frais administratifs et généraux en 2018 en réduisant le nombre de ses effectifs au siège social ainsi que les frais de déplacement et d'initiatives de marketing.

6. PLACEMENTS

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille de placements dans des sociétés publiques et privées. La Société investit dans différentes sociétés au sein de l'industrie minière à des fins de placement et dans le cadre de décisions stratégiques. En plus de ses objectifs de placement, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif dans les entreprises de son portefeuille, notamment en fournissant du personnel de gestion, un soutien technique et/ou administratif, et en nommant des individus au conseil d'administration de l'entreprise en question.

La position de la Société dans Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville ») est présentée comme un « placement dans des entreprises associées » dans les états financiers de la Société au 31 décembre 2018. Le 8 août 2016, la Société a acquis 50 millions actions ordinaires de Barkerville et a immédiatement classé ce placement comme un placement dans des entreprises associées. Suivant ce placement initial, Osisko a acquis 32 401 741 actions supplémentaires de Barkerville pour la somme de 20 274 000 \$ en espèces, ce qui représente désormais une participation d'approximativement 16 % dans Barkerville. Le coprésident du conseil de la Société, Sean Roosen, agit à titre de coprésident du conseil de Barkerville et M. John Burzynski siège au conseil d'administration de Barkerville.

Le 21 février 2017, la Société a fait l'acquisition de 31,7 millions d'actions ordinaires de Beaufield et a immédiatement classé ce placement comme un placement dans des entreprises associées. Suivant ce placement initial, Osisko a acquis 24 420 800 actions supplémentaires de Beaufield en contrepartie de 4 154 000 \$, portant sa participation à 26 %. Le vice-président à la direction, Exploration et Développement des ressources et administrateur de la Société, Robert Wares, a siégé au conseil d'administration de Beaufield. Le 19 octobre 2018, Osisko a réalisé l'arrangement Beaufield, dans le cadre duquel Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de Beaufield dont elle n'est pas encore propriétaire. Selon les termes de l'arrangement Beaufield, chaque ancien actionnaire de Beaufield a reçu 0,0482 action ordinaire d'Osisko en contrepartie de chaque action ordinaire de Beaufield en sa possession. Au moment de l'arrangement Beaufield, Osisko détenait 56 120 800 actions ordinaires de Beaufield dont la valeur comptable était de 6 860 000 \$. La juste valeur des actions ordinaires d'Osisko nouvellement acquises était de 8 656 000 \$, qui s'est soldé par un gain lors de la réévaluation de 1 796 000 \$. Les actions ordinaires d'Osisko nouvellement acquises ont été par après annulées et la totalité du placement a cessé d'être comptabilisé comme un placement dans des entreprises associées.

6.1 Titres négociables

Le tableau suivant résume l'information concernant les titres négociables de la Société au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens) :

<i>Au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde au début de la période	22 076 \$	15 020 \$
Ajouts	5 364	32 610
Cessions	(7 768)	(26 203)
(Perte réalisée)/gain réalisé	(694)	2 686
Perte latente	(6 365)	(2 037)
Solde à la fin de la période	12 613 \$	22 076 \$

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, l'estimation de la juste valeur des actions ordinaires et des bons de souscription s'est soldée respectivement par une perte latente de 6 365 000 (perte de 2 037 000 \$ en 2017). La Société a

vendu des actions ordinaires durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ce qui a généré respectivement une perte latente de 694 000 \$ (gain réalisé de 2 686 000 \$ en 2017).

6.2 Placements dans des entreprises associées

Les placements de la Société se rapportant à ses participations dans Beaufield et Barkerville sont détaillés ci-dessous (en milliers de dollars canadiens) :

	31 décembre 2018		
	Beaufield	Barkerville	Total
Solde au début de l'exercice	4 740 \$	51 698 \$	56 438 \$
Placements dans des entreprises associées en trésorerie	2 369	3 800	6 169
Quote-part (de la perte)/du gain pour l'exercice	(249)	1 500	1 251
Gain découlant de la réévaluation des titres	1 796	-	1 796
Annulations d'actions lors de l'acquisition (note 5)	(8 656)	-	(8 656) \$
Solde à la fin de l'exercice	- \$	56 998 \$	56 998 \$

La juste valeur marchande du placement dans Barkerville au 31 décembre 2018 était de 32,9 millions de dollars. Si la Société avait vendu le placement dans Barkerville le 31 décembre 2018, la Société aurait engendré une perte réalisée de 24 millions de dollars.

6.3 Placements à long terme

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société détenait un placement à long terme de 150 000 \$ dans une entité à capital fermé.

7. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le tableau suivant résume l'état de la perte et de la perte globale de la Société pour les exercices terminés aux 31 décembre 2018 et 2017 (en milliers de dollars canadiens) :

	Trois mois terminés		Exercice terminé	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépenses				
Rémunération	3 909 \$	3 825 \$	20 011 \$	20 486 \$
Frais administratifs et généraux	1 122	1 424	5 414	5 935
Exploration générale	-	15	60	67
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	6 763	262	6 763	2 662
Produit lié à la prime sur les actions accréditives	(1 209)	(9 908)	(13 076)	(25 991)
Perte latente sur titres négociables	1 132	4 129	7 059	(649)
Dépréciation d'un placement à long terme	30	-	30	-
Perte réalisée/(gain réalisé) sur titres négociables	1 289	(924)	694	(2 686)
Gain réalisé à la vente d'équipement	-	-	(6)	-
Gain de change	-	(1)	-	(638)
Autres produits	(165)	(38)	(760)	(330)
Perte d'exploitation	12 871	(1 216)	25 495	1 542
Produits financiers	(512)	(532)	(1 381)	(1 507)
Charges financières	34	24	135	166
Produits financiers nets	(478)	(508)	(1 246)	(1 341)
Quote-part (du gain)/de la perte des entreprises associées	(1 192)	342	(1 251)	(608)
Gain découlant de la réévaluation de placements dans des entreprises associées	(1 796)	-	(1 796)	-

Perte/(résultat) avant impôt	9 405	(1 382)	21 202	(407)
Charge d'impôt sur le résultat différé	2 208	5 864	12 794	18 443
Perte et perte globale	11 613	4 482	33 996	18 036

7.1 Comparaison entre la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018 et la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017

La perte et la perte globale ont augmenté de 7,1 millions de dollars, passant de 4,5 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 à 11,6 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018, en raison d'une augmentation de la radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation de 6,5 millions de dollars (radiation hors caisse), d'une diminution de la charge d'impôt sur le résultat différé de 3,7 millions de dollars (charge hors caisse), d'une diminution du produit lié à la prime sur les actions accréditives de 8,7 millions de dollars (produit hors caisse), d'une variation du gain réalisé sur titres négociables ou de la perte latente en titres négociables de 2,2 millions de dollars. Ceci a été en partie contrebalancé par une diminution de la perte latente sur les titres négociables de 3 millions de dollars (charge hors caisse), une variation de la quote-part de la perte ou du gain d'entreprises associées de 1,5 million de dollars (gain ou perte hors caisse) et un gain découlant de la réévaluation de placements dans des entreprises associées de 1,8 million de dollars.

Les frais généraux et administratifs ont diminué de 302 000 \$, s'établissant à 1,1 million de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018, comparativement à 1,4 million de dollars à la même période en 2017. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des frais de bureau de 460 000 \$ en raison des mesures de réduction des coûts mises en place par la direction.

Le produit lié à la prime sur les actions accréditives s'est établi à 1,2 million de dollars au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018, comparativement à 9,9 millions de dollars durant la même période en 2017. Ce produit a été issu du nombre accru de financements accréditifs qui ont eu lieu en 2017 comparativement à 2018, combiné au montant des « dépenses d'exploration canadiennes » qui ont été réalisées au cours de cette période. Au moment de l'émission de ces actions accréditives, un passif lié à la prime sur les actions accréditives a été comptabilisé. Lorsque la Société engage des dépenses admissibles, la Société comptabilise un produit lié à la prime sur les actions accréditives et réduit le passif lié à la prime sur les actions accréditives.

Durant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018, la Société a maintenu le portefeuille de valeurs mobilières qui avait été stratégiquement investi dans des titres négociables d'autres sociétés d'exploration et de développement. En conséquence, la Société a comptabilisé, pour la période, une perte réalisée et une perte latente de 1,3 million de dollars et de 1,1 million de dollars, respectivement. La perte réalisée provenait de la vente de plusieurs placements, tandis que la perte latente était le résultat de l'évaluation à la valeur du marché des placements de la Société à la fin de la période. La juste valeur marchande des titres négociables de la Société s'établissait à 14,2 millions de dollars au 31 décembre 2018, comparativement à 22,1 millions de dollars au 31 décembre 2017.

Les produits financiers nets durant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018 ont diminué de 30 000 \$ pour s'établir à 478 000 \$, comparativement à 508 000 \$ à la même période en 2017, en raison principalement d'une diminution du solde de liquidités de la Société comparativement à la période antérieure. La Société disposait de 88,3 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018.

La quote-part du gain d'entreprises associées comptabilisée au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018 était de 1,1 million de dollars comparativement à une perte de 342 000 \$ à la même période en 2017. La direction a déterminé qu'à des fins comptables, la Société exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Beaufield et de Barkerville durant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018 et, par conséquent, a comptabilisé sa part de la perte nette et du résultat net de ces entités. En octobre 2018, Osisko a clôturé le regroupement d'entreprises avec Beaufield annoncé antérieurement, dans le cadre duquel Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de Beaufield par voie d'un plan d'arrangement statutaire. Par conséquent, la Société a cessé de comptabiliser le placement comme une participation dans une entreprise associée et a commencé à comptabiliser l'entité.

7.2 Comparaison entre l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017

La perte et la perte globale ont augmenté de 15,9 millions de dollars, passant d'une perte de 18 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 à une perte de 34 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, en raison d'une diminution du produit lié à la prime sur les actions accréditives de 12,9 millions de dollars (produit hors caisse), d'une diminution de la charge d'impôt sur le résultat différé de 5,6 millions de dollars (charge hors caisse), d'une augmentation de la perte latente en titres négociables de 4,3 millions de dollars (gain ou perte hors caisse), d'une variation du gain réalisé sur titres négociables ou de la perte latente en titres négociables de 3,4 millions de dollars, d'une augmentation de la radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation de 4,1 millions de dollars (radiation hors caisse) et d'une diminution du gain de change de 638 000 \$ (gain hors caisse). Ceci a été en partie contrebalancé par une diminution de la charge d'impôt sur le résultat différé de 7,9 millions de dollars (charge hors caisse), une augmentation de la quote-part du gain d'entreprises associées de 643 000 \$, une diminution des frais administratifs et généraux de 521 000 \$ en raison des mesures de réduction des coûts mises en place par la direction, une diminution de la charge de rémunération de 475 000 \$ et un gain découlant de la réévaluation de placements dans des entreprises associées de 1,8 million de dollars.

Les charges de rémunération ont diminué pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 de 475 000 \$ pour s'établir à 20 millions de dollars, comparativement à 20,5 millions de dollars en 2017. Cette diminution découle principalement d'une diminution de la rémunération fondée sur des actions de 2,5 millions de dollars, en partie contrebalancée par une augmentation en salaires et en avantages de 2 millions de dollars en raison des indemnités de départ.

Les frais généraux et administratifs ont diminué de 521 000 \$ pour s'établir à 5,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comparativement à 5,9 millions de dollars à la même période en 2017. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des honoraires professionnels de 210 000 \$, des frais de déplacement de 223 000 \$ et des services administratifs de 252 000 \$, en raison des mesures de réduction des coûts mises en place par la direction. Ceci est en partie contrebalancé par une hausse des frais de bureau de 173 000 \$.

Le produit lié à la prime sur les actions accréditives s'est établi à 13 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comparativement à 26 millions de dollars en 2017. Ce produit a été issu du nombre accru de financements accréditifs qui ont eu lieu en 2017 comparativement à 2018, combiné au montant des « dépenses d'exploration canadiennes » qui ont été réalisées au cours de cette période. Au moment de l'émission de ces actions accréditives, un passif lié à la prime sur les actions accréditives a été comptabilisé. Lorsque la Société engage des dépenses admissibles, la Société comptabilise un produit lié à la prime sur les actions accréditives et réduit le passif lié à la prime sur les actions accréditives.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a maintenu le portefeuille de valeurs mobilières qui avait été stratégiquement investi dans des titres négociables d'autres sociétés d'exploration et de développement. En conséquence, la Société a comptabilisé, pour la période, un gain réalisé de 694 000 \$ et une perte latente de 6,4 millions de dollars. La perte réalisée provenait de la vente de plusieurs placements, tandis que la perte latente était le résultat de l'évaluation à la valeur du marché des placements de la Société à la fin de l'exercice.

Les produits financiers nets durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont diminué de 95 000 \$ pour s'établir à 1 246 000 \$, comparativement à 1,3 million de dollars en 2017, en raison principalement d'une baisse du solde de liquidités de la Société comparativement à la période antérieure.

La quote-part du gain d'entreprises associées comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 était de 1,3 million de dollars comparativement à 608 000 \$ en 2017. La direction a déterminé qu'à des fins comptables, la Société exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Beaufield et de Barkerville durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et, par conséquent, a comptabilisé sa part de la perte nette et du résultat net de ces entités. En octobre 2018, Osisko a clôturé le regroupement d'entreprises avec Beaufield annoncé antérieurement, dans le cadre duquel Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de Beaufield par voie d'un plan d'arrangement statutaire. Par conséquent, la Société a cessé de comptabiliser le placement comme une participation dans une entreprise associée et a commencé à comptabiliser l'entité.

7.3 Flux de trésorerie

La Société est dépendante de sa capacité à recueillir des fonds afin de financer les programmes d'exploration à venir. Voir les sections « *Liquidités et sources de financement en capital* » et « *Risques et incertitudes* ».

Activités d'exploitation

La trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'exploitation pour la période terminée le 31 décembre 2018 totalise 7,5 millions de dollars comparativement à 17,3 millions de dollars en 2017. La diminution des débours est principalement attribuable à la perte nette de 34 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, avec des ajustements pour le produit lié à la prime sur les actions accréditives de 13,1 millions de dollars, le revenu d'intérêt de 1,4 million de dollars, la rémunération fondée sur des actions de 11,6 millions de dollars, une perte sur les titres négociables de 7 millions de dollars, une charge d'impôt différé de 12,8 millions de dollars, une radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation de 6,8 millions de dollars et la variation des éléments du fonds de roulement de 5,5 millions de dollars.

Activités de financement

La trésorerie générée par les activités de financement était de 99,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comparativement à 189 millions de dollars en 2017. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un montant total de 173,3 millions de dollars a été amassé dans le cadre de placements privés, déduction faite des coûts de transaction, et l'exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription a généré des entrées de trésorerie de 1,8 million de dollars et de 13,9 millions de dollars, respectivement. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un montant total de 97,2 millions de dollars a été amassé dans le cadre de placements privés, déduction faite des coûts de transaction, et l'exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription a généré des entrées de trésorerie de 1,7 million de dollars et de 760 000 \$, respectivement.

Activités d'investissement

La trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 totalise 115,4 millions de dollars comparativement à 141,5 millions de dollars en 2017. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ce déboursé était principalement attribuable aux dépenses sur les actifs d'exploration et d'évaluation de 113 millions de dollars, à l'acquisition d'immobilisations corporelles d'une valeur de 6,3 millions de dollars, à l'acquisition de placements en actions d'une valeur de 18,5 millions de dollars et à l'acquisition de titres négociables d'une valeur de 31,5 millions de dollars, en partie compensée par le produit de la cession de titres négociables d'une valeur de 26,2 millions de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ce déboursé s'explique principalement par des dépenses d'exploration et d'évaluation de 113 millions de dollars, l'acquisition d'immobilisations corporelles d'une valeur de 3,2 millions de dollars, l'acquisition d'un placement en titres de capitaux propres d'une valeur de 6,2 millions de dollars et l'acquisition de titres négociables d'une valeur de 5,4 millions de dollars, en partie compensée par le produit de la cession de titres négociables d'une valeur de 7,8 millions de dollars les espèces provenant de l'arrangement Beaufield de 2,7 millions de dollars.

De l'avis de la direction, la Société dispose des ressources financières nécessaires pour réaliser les programmes d'exploration actuellement planifiés et s'acquitter des dépenses d'exploitation courantes. Au 31 décembre 2018, la Société disposait de 88,3 millions de dollars en liquidités, comparativement à 111,5 millions de dollars au 31 décembre 2017. La Société continuera d'être dépendante de sa capacité à recueillir des fonds ou d'autres capitaux selon les besoins, et ce, jusqu'au moment où elle atteindra l'étape de la production et commencera à générer des liquidités de ses exploitations. Voir les sections « *Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs* » et « *Risques et incertitudes* ».

8. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars canadiens)

<i>Pour la période terminée le</i>	31 décembre 2018	30 septembre 2018	30 juin 2018	31 mars 2018
Résultats financiers :				
Produit d'intérêts	(512) \$	(199) \$	(278) \$	(392) \$
Perte	11 613 \$	4 822 \$	6 334 \$	11 227 \$
Perte par action* :				
De base et diluée	0,05 \$	0,02 \$	0,03 \$	0,05 \$
Situation financière :				
Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS)**	128 182 \$	107 884 \$	63 601 \$	91 802 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	368 902 \$	344 032 \$	317 877 \$	294 733 \$
Actif total	572 868 \$	532 972 \$	463 862 \$	471 735 \$
Capital-actions	580 616 \$	530 204 \$	460 615 \$	458 611 \$
Déficit	(107 767) \$	(96 154) \$	(91 332) \$	(84 998) \$
Nombre d'actions émises et en circulation	257 201 331	239 867 438	208 887 322	207 920 322

* La perte de base et diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation.

** Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé prescrit en vertu des IFRS. Pour de plus amples détails et une réconciliation détaillée, veuillez consulter la section 18.

(en milliers de dollars canadiens)

<i>Pour la période terminée le</i>	31 décembre 2017	30 septembre 2017	30 juin 2017	31 mars 2017
Résultats financiers :				
Produit d'intérêts	(532) \$	(359) \$	(347) \$	(269) \$
Perte	4 482 \$	12 575 \$	401 \$	578 \$
Perte par action* :				
De base et diluée	0,02 \$	0,07 \$	- \$	- \$
Situation financière :				
Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS)**	134 224 \$	84 782 \$	129 108 \$	154 078 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	261 920 \$	228 560 \$	188 016 \$	163 807 \$
Actif total	481 389 \$	398 771 \$	378 599 \$	369 016 \$
Capital-actions	456 231 \$	384 771 \$	375 754 \$	365 258 \$
Déficit	(73 771) \$	(69 289) \$	(56 714) \$	(56 313) \$
Nombre d'actions émises et en circulation	207 845 240	190 032 897	187 667 158	184 476 725

* La perte/(le résultat) de base et diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation.

** Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé prescrit en vertu des IFRS. Pour de plus amples détails et une réconciliation détaillée, veuillez consulter la section 18.

9. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT EN CAPITAL

Au 31 décembre 2018, la Société disposait d'une encaisse de 88,3 millions de dollars (111,5 millions de dollars au 31 décembre 2017) et d'un fonds de roulement de 128,2 millions de dollars (134,2 millions de dollars au 31 décembre 2017). L'encaisse et le fonds de roulement ont diminué depuis le 31 décembre 2017, en raison des dépenses sur la propriété du Windfall et les dépenses engagées en lien avec des activités d'exploration au Canada. La plupart des passifs financiers de la Société ont une échéance contractuelle de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles.

La Société n'a jamais généré des revenus de ses activités d'exploitation. Aucune des propriétés minérales de la Société n'est en production commerciale et, de ce fait, la Société ne génère pas de liquidités à partir des exploitations. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la Société étaient négatifs et la Société prévoit que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation continueront d'être négatifs dans les périodes à venir.

Dans le passé, la Société a financé ses activités en recueillant des capitaux par des émissions d'actions. Tant qu'Osisko ne sera pas en position de générer des flux de trésorerie positifs, afin de financer ses programmes d'exploration, la Société demeure dépendante des marchés boursiers pour recueillir des capitaux, en plus de l'ajustement des dépenses, la cession d'actifs et l'obtention de sources de financement autre que le financement par actions.

La Société est d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires et de la capacité de mobiliser des fonds supplémentaires pour faire face aux dépenses d'exploration et aux frais généraux et pour maintenir les programmes d'exploration actuellement planifiés au cours des 12 prochains mois. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure de maintenir un fonds de roulement adéquat dans le futur, en raison des fluctuations du marché, de l'économie et du prix des matières premières. Voir la section « *Risques et incertitudes* ».

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS

La Société avait les engagements suivants au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens) :

	Total	2019	2020	2021	2022	2023
Location de bureaux	1 127	484	290	273	80	-
Roulottes de camp et location de bureaux	3 293	2 349	881	63	-	-
Total	4 420 \$	2 833 \$	1 171 \$	336 \$	80 \$	- \$

* Engagement minimum en exploration de propriétés au Québec de 1 200 \$ par claim (1 254) à réaliser dans les deux ans suivant la date d'octroi.

Le 5 octobre 2016, la Société a annoncé la signature de l'entente d'option avec RA Osisko en vertu de laquelle la Société peut acquérir une participation de 100 % dans 28 propriétés d'exploration de RA Osisko en engageant des dépenses d'exploration totalisant 32 millions de dollars sur la durée de l'entente d'option avec RA Osisko qui est de sept ans, incluant un montant de 5 millions de dollars au cours de la première année de l'entente. L'entente d'option avec RA Osisko a été modifiée le 16 février 2017 afin de scinder le projet Kan, de telle sorte que plutôt que 5 millions de dollars, 4,1 millions de dollars devront être engagés avant le 31 décembre 2017. L'entente d'option a été modifiée à nouveau le 15 décembre 2017, afin de reporter l'échéance pour engager des dépenses de 4,1 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, la totalité du montant avait été dépensée.

La Société est aussi engagée à verser une avance annuelle de 25 000 \$ sur les paiements de redevances du projet Gold Pike.

Au 31 décembre 2018, la Société était tenue d'engager les fonds accréditifs suivants d'ici le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens) :

Date de clôture du financement	Province	Fonds accréditifs résiduels
18 septembre 2018	Québec	55 084
Total		55 084 \$

11. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

12. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Les transactions et les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas discutés à cette section. Les transactions entre la Société et autres parties apparentées sont détaillées ci-dessous.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 1 849 000 \$ (1 487 000 \$ en 2017) ont été engagés auprès de RA Osisko, une société apparentée à la Société étant donné que RA Osisko possède ou contrôle, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. De plus, M. John Burzynski, président et chef de la direction de la Société, ainsi que M. Sean Roosen, président du conseil d'administration de la Société, occupent des postes d'administrateurs et/ou de hauts dirigeants de RA Osisko. Les comptes payables à RA Osisko au 31 décembre 2018 s'élevaient à 134 000 \$ (276 000 \$ en 2017). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des honoraires de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 132 000 \$ (879 000 \$ en 2017) ont été facturés à RA Osisko par la Société. Les sommes à recevoir de RA Osisko au 31 décembre 2018 s'élevaient à 79 000 \$ (195 000 \$ en 2017).

Le tableau suivant résume la rémunération attribuable aux dirigeants clés pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2018 (en milliers de dollars canadiens) :

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Salaires des principaux dirigeants	1 915 \$	2 289 \$
Honoraires des administrateurs	349	381
Rémunération fondée sur des actions	7 904	8 072
	10 168 \$	10 742 \$

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 140 000 \$ (22 000 \$ en 2017, respectivement) ont été facturés à une entreprise associée de la Société, Barkerville (note 11), par la Société. Les sommes à recevoir de Barkerville au 31 décembre 2018 étaient de 9 000 \$ (montant nul en 2017). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des frais pour des services géologiques et des frais administratifs de 128 000 \$ (90 000 \$ en 2017,) ont été engagés à Barkerville. Les comptes créditeurs de Barkerville au 31 décembre 2018 étaient d'un montant nul (montant nul en 2017).

13 DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 6 mars 2019, les valeurs mobilières de la Société suivantes étaient en circulation : (i) 260 916 588 actions ordinaires de la Société; (ii) 21 156 087 options d'achat d'actions de la Société permettant d'acquérir des actions ordinaires à un prix d'exercice moyen pondéré de 2,64 \$ par option; (iii) 360 724 bons de souscription d'actions ordinaires en circulation à un prix d'exercice moyen pondéré de 3,94 \$ par bon de souscription (un pour un); (iv) 1 575 000 unités d'actions avec restrictions (les « UAR »); et (v) 650 000 unités d'actions différées (les « UAD »). Sur une base pleinement diluée, la Société compterait 284 658 399 actions ordinaires émises et en circulation de la Société suivant l'exercice de toutes les options, de tous les bons de souscription et de tous les UAR et UAD de la Société en circulation.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2018 :

Fourchette de prix d'exercice par action (\$)	Options en circulation			Options pouvant être exercées		
	Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
0,60 à 1,12	2,1	4 266 993	1,04 \$	2,1	4 266 993	1,04 \$
1,13 à 1,71	1,7	3 551 823	1,20 \$	1,7	3 551 823	1,20 \$
1,72 à 3,21	3,5	2 372 121	2,63 \$	3,0	1 695 439	2,75 \$
3,22 à 3,45	3,1	3 731 666	3,41 \$	3,1	2 593 328	3,41 \$
3,46 à 4,79	3,6	5 976 165	3,98 \$	3,3	2 884 483	4,23 \$
4,80 à 6,23	1,8	115 680	6,23 \$	1,8	115 680	6,23 \$
0,48 à 6,23	2,8	20 014 448	2,61 \$	2,5	15 107 746	2,32 \$

Le tableau suivant résume les UAD et les UAR en circulation au 31 décembre 2018 :

	Nombre de UAD	Nombre de UAR
En circulation au 31 décembre 2017	-	-
Octroyées	250 000	450 000
En circulation au 31 décembre 2018	250 000	450 000

En avril 2017, Osisko a adopté un régime d'unités d'actions différées et un régime d'unités d'actions avec restrictions. En vertu de ces régimes, des UAD peuvent être attribuées à des administrateurs non membres de la direction et des UAR peuvent être attribuées à des dirigeants et à des employés clés dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir des paiements en trésorerie, en actions ou une combinaison des deux. Si le paiement est en espèces, la valeur en espèces du paiement sera déterminée en multipliant le nombre d'UAD et d'UAR attribuées à la date de paiement par le cours moyen pondéré sur cinq jours en fonction du volume avant l'émission, à partir du prix de clôture des actions de la Société la veille de la date de paiement. Si le paiement est en actions, chaque UAR et chaque UAD accordent à son détenteur le droit à une action ordinaire de la Société.

Le tableau suivant présente les bons de souscription émis et en circulation au 31 décembre 2018 :

13.1 Bons de souscription cotés en bourse

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 1er janvier 2017	130 631 300	0,15 \$
Exercés	(5 469 880)	0,15
En circulation au 31 décembre 2017	125 161 420	0,15 \$
Exercés	(68 700)	0,15
Expirés	125 092 720	0,15
En circulation au 31 décembre 2018	-	- \$

Au 25 août 2015, 130 636 320 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « bons de souscription de la contrepartie EH ») ont été émis aux actionnaires d'Eagle Hill en lien avec l'acquisition d'Eagle Hill par la Société. Les bons de souscription de la contrepartie EH ont été régis par les termes d'un acte relatif aux bons de souscription daté du 24 août 2015, intervenu entre Osisko et Equity Financial Trust Company, à titre d'agent des bons de souscription; l'acte relatif aux bons de souscription est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com). Les bons de souscription de la contrepartie EH sont inscrits et se négocient au TSX sous le symbole « OSK.WT ». Suivant la consolidation des actions d'Osisko intervenue le 25 août 2015, soit après la date d'effet de l'acquisition d'Eagle Hill, chaque bon de souscription de la contrepartie EH pouvait être exercé jusqu'au 25 août 2018 et, suivant l'exercice de 20 bons de souscription de la contrepartie EH à un prix de 0,15 \$ par bon de souscription pour un paiement total de 3,00 \$, le détenteur dudit bon de souscription avait le droit de recevoir une action ordinaire de la Société. Au 31 décembre 2018, tous les bons de souscription de la contrepartie EH non exercés ont expiré.

13.2 Bons de souscription – 1 pour 1

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 1^{er} janvier 2017	7 240 854	1,62 \$
Octroyés	15 327 000	5,00
Expirés	(3 355 955)	1,53
En circulation au 31 décembre 2017	19 211 899	4,33 \$
Émission de bons de souscription suivant l'acquisition de Beaufield Resources	154 240	2,39
Exercés	(520 800)	1,44
Expirés	(15 197 540)	5,00
En circulation au 31 décembre 2018	3 647 799	1,89 \$

Le 3 février 2016, la Société a réalisé un financement par voie de placement privé visant des reçus de souscription, dans le cadre duquel la Société a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription de la Société. En parallèle avec la réalisation de l'arrangement NioGold le 11 mars 2016, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire et un bon de souscription d'action ordinaire de la Société. Tous les bons de souscription d'actions ordinaires émis le 3 février 2016 ont expiré le 3 février 2019.

Le 28 février 2017, la Société a clôturé le financement dans le cadre duquel la Société a émis et vendu 15 327 000 unités de la Société. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société. Au 31 décembre 2018, tous les bons de souscription d'actions ordinaires non exercés émis le 28 février 2017 étaient expirés.

14. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des conventions comptables et sur les montants présentés à titre d'actif et de passif ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de dépenses.

Les estimations et les hypothèses associées reposent sur l'expérience antérieure ainsi que différents autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements portés relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses associées sont révisées par la direction sur une base continue. L'impact de ces révisions est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée, si la révision en question n'influe que cet exercice, ou dans l'exercice en cours et les exercices ultérieurs si la révision influe tant l'exercice en cours que les exercices à venir.

i) Jugements importants dans l'application des conventions comptables

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importants jugements lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

Impôt sur le résultat :

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. Un jugement important est nécessaire pour évaluer la provision pour impôts sur le résultat, du fait de la complexité de la législation, incluant les jugements portant sur l'utilisation des financements par actions accréditatives. Il existe plusieurs transactions et méthodes de calculs pour lesquelles l'évaluation de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

Détermination de l'influence notable à l'égard de placements en actions :

Un jugement est requis pour évaluer si la participation de la Société dans des titres négociables correspond à la définition d'influence notable et, de ce fait, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par opposition à la juste valeur par le biais du résultat. La direction fait cette détermination en se basant sur sa participation légale et sa représentation sur le conseil et en analysant la participation de la Société dans le processus d'établissement des politiques des entités. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, la direction a déterminé qu'elle était en mesure d'exercer une influence notable sur Barkerville et Beaufield et a donc commencé à comptabiliser ces placements comme des placements dans des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence. En octobre 2018, Osisko a clôturé le regroupement d'entreprises avec Beaufield annoncé antérieurement, dans le cadre duquel Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de Beaufield par voie d'un plan d'arrangement statutaire. Par conséquent, la Société a cessé de comptabiliser le placement comme une participation dans une entreprise associée et a commencé à comptabiliser l'entité.

Dépréciation de placements dans des entreprises associées :

La Société applique les directives de la norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation pouvant mener à la comptabilisation d'une perte de valeur à l'égard de ses placements nets dans une entreprise associée. Cette détermination nécessite l'exercice d'un jugement important pour évaluer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait un test de dépréciation formel. Pour porter ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres choses, la durée et l'ampleur à laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entreprise visée, en tenant compte de facteurs comme le statut actuel et prévisionnel des projets d'exploration de l'entreprise visée et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

ii) Estimations et hypothèses comptables importantes

Les secteurs pour lesquels la direction doit procéder à des estimations importantes et formuler des hypothèses pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

Dépréciation d'actifs non financiers :

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation. Advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de cession et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les besoins en capitaux futurs, le potentiel d'exploration et le rendement opérationnel futur. La juste valeur est établie comme la valeur qui serait obtenue de la vente de l'actif lors d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes.

Juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription :

La détermination de la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription implique l'estimation des taux d'intérêt, de la durée de vie des options et des bons de souscription, du taux d'extinction prévu, de la volatilité du prix des actions et de l'utilisation du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Le modèle d'évaluation des options Black-Scholes exige des données d'hypothèse fortement subjectives qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les options d'achat d'actions octroyées sont exercées en conformité avec le régime d'options d'achat d'actions. L'estimation de la rémunération fondée sur des actions est subjective et peut avoir une incidence considérable sur le résultat net. La Société a utilisé un taux d'extinction pour établir la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions à comptabiliser, qui tient compte de l'expérience antérieure. L'expérience antérieure peut être non représentative des taux d'extinction réellement encourus.

Plusieurs autres variables sont utilisées lors de la détermination de la valeur des options d'achat d'options à partir du modèle d'évaluation Black-Scholes :

- **Volatilité** : La Société tient compte d'information historique sur la valeur boursière de sociétés comparables pour déterminer le degré de volatilité à la date d'octroi des options d'achat d'actions. En conséquence, selon le moment

de l'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de l'année historique étudiée, le degré de volatilité peut être différent lorsque la valeur des différentes options d'achat d'actions est calculée.

- **Taux d'intérêt sans risque** : La Société utilise le taux d'intérêt disponible pour des titres d'État ayant une durée prévue équivalente à la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription. Le taux d'intérêt sans risque variera en fonction de la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de leur durée prévue.

15. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES IFRS ET PRISES DE POSITION COMPTABLE FUTURES

Certaines prises de position émises par l'IASB ou par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (l'« IFRIC ») sont obligatoires pour les exercices financiers se terminant après le 31 décembre 2018. Plusieurs ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante pour la Société et ont donc été exclus du résumé ci-dessous.

a) *Prises de position comptable futures*

IFRS 16, « Contrats de location » (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le preneur a le choix d'appliquer l'IFRS 16 en utilisant une méthode rétrospective intégrale ou modifiée. La Société prévoit appliquer l'IFRS 16 dès son entrée en vigueur et a opté pour l'application rétrospective modifiée comme méthode transitoire, ce qui n'exige pas le retraitement des périodes comparatives. La Société comptabilisera une obligation locative le 1^{er} janvier 2019 et évaluera l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de location restants, escomptés au taux d'accroissement de l'emprunt de la Société. Osisko a également choisi d'évaluer les actifs au titre du droit d'utilisation à la même valeur que l'obligation locative. L'IFRS 16 prévoit des exceptions à court terme concernant la comptabilisation des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société utilisera ces exceptions si elle doit comptabiliser le paiement d'un contrat de location comme une charge sur la durée du contrat.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a identifié et vérifié la quasi-totalité des conventions pouvant contenir des contrats de location qui se qualifient à des fins comptables à l'IFRS 16. De plus, la Société a presque terminé l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives dans les conventions qui sont considérées des contrats de location ou qui en contiennent.

Suivant l'adoption de l'IFRS 16, la Société considère qu'elle aura à comptabiliser approximativement 3 000 000 \$ en actifs au titre du droit d'utilisation et approximativement 3 000 000 \$ en obligations locatives associées relativement aux contrats de location aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} janvier 2019. En raison de la comptabilisation des actifs loués et des obligations locatives, la valeur des charges d'intérêts et d'amortissement comptabilisé sous l'IFRS 16 sera plus élevée par rapport à la norme actuelle. Une diminution des frais administratifs et généraux est aussi prévue. Finalement, la Société s'attend à une diminution des débours liés à l'exploitation et aux placements, correspondant à une augmentation des débours liés au financement en vertu de l'IFRS 16.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »)

En juin 2017, l'IASB a émis l'IFRIC 23. L'IFRIC 23 clarifie la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'imposition, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12, et exige de la part d'une entité qu'elle considère la possibilité que l'autorité concernée accepte chaque traitement fiscal sur une base individuelle, ou un regroupement de traitements fiscaux, qu'elle utilise ou prévoit utiliser dans sa déclaration de revenus, ou qui y est prévu. L'IFRIC 23 est en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2019 ou après et son application anticipée est permise. Il est prévu que l'adoption de l'IFRIC 23 n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

b) Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur

IFRS 2, « Paiements fondés sur des actions » (« IFRS 2 »)

En juin 2016, l'IASB a émis des modifications à l'IFRS 2, apportant des éclaircissements sur la manière de comptabiliser certains types de transaction dont le paiement est fondé sur des actions, y compris la comptabilisation de l'incidence des conditions d'exercice et de non-exercice pour l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions possédant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, et la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie. Les modifications à l'IFRS 2 sont en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2018 ou après. L'adoption des modifications n'a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

IFRS 15, « Produits provenant de contrats avec les clients » (« IFRS 15 »)

En mai 2015, l'IASB a publié la norme IFRS 15. Le principe fondamental de la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que les sociétés comptabilisent les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et de services aux clients en un montant qui reflète la contrepartie (c'est-à-dire le paiement) à laquelle la société est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La nouvelle norme a pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, fournira des directives pour les transactions non traitées antérieurement de manière exhaustive (par exemple, des produits de services et des modifications de contrat) et améliorera les directives pour les contrats comprenant plusieurs éléments. Cette norme a été adoptée le 1^{er} janvier 2018 en utilisant une méthode rétrospective modifiée. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés et aucun ajustement transitoire lié à l'adoption n'a été comptabilisé.

IFRS 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »)

En juillet 2015, l'IASB a émis l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 en ce qui a trait à la classification et l'évaluation des passifs financiers ont été reprises telles quelles dans IFRS 9. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. Un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture a été introduit et représente une réorganisation substantielle de la comptabilité de couverture qui permet aux entités de mieux traduire leurs activités de gestion du risque dans les états financiers.

Cette norme a été adoptée le 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective sans redresser les montants comparatifs et ainsi, tout ajustement cumulatif sera comptabilisé dans les bénéfices non répartis d'ouverture à l'adoption. L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés et aucun ajustement transitoire lié à l'adoption n'a été comptabilisé.

16. GOUVERNANCE

La direction et le conseil reconnaissent la valeur d'une bonne gouvernance d'entreprise et de l'adoption de pratiques exemplaires. La Société met tout en œuvre pour continuer d'améliorer ses pratiques de gouvernance en fonction des étapes de son développement et de l'évolution des lignes directrices en matière de pratiques exemplaires et de réglementation.

Le conseil a adopté un mandat précisant ses responsabilités et définissant ses tâches. Le conseil comprend quatre comités (le comité d'audit, le comité de rémunération, le comité de gouvernance et des mises en candidature et le comité de développement durable). Chaque comité possède une charte, laquelle précise le mandat du comité et ses procédures de convocation de réunions et donne accès à des ressources externes.

Le conseil a également adopté un code d'éthique, lequel régit le comportement éthique de tous les employés, dirigeants et administrateurs. Des politiques distinctes en matière de divulgation et de période d'interdiction d'opérations sont également en place. Pour plus de détails concernant les pratiques de gouvernance de la Société, veuillez consulter le site web d'Osisko, au www.miniereosisko.com et l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance présenté dans la circulaire d'information de la direction d'Osisko datée du 8 mai 2018.

Les administrateurs de la Société possèdent une expertise dans les domaines de l'exploration, de la métallurgie, de l'exploitation minière, de la comptabilité, des services juridiques, des services bancaires, du financement et des valeurs mobilières. Le conseil et chacun des comités se réunissent au moins quatre fois par an.

17. CONTRÔLES INTERNES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles de divulgation de l'information et procédures

Les contrôles et procédures de divulgation de l'information visent à fournir une assurance raisonnable à l'effet que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou autres documents qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par cette législation et que cette démarche comprend des contrôles et des procédures qui sont conçus afin d'assurer que l'information est colligée et divulguée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de décider en temps opportun si elle doit être divulguée.

Contrôles internes de divulgation de l'information financière

Les contrôles internes de divulgation de l'information financière sont conçus pour garantir de manière raisonnable l'exactitude de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la conception des contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société pour assurer de manière raisonnable l'exactitude de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

Les contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société comprennent des politiques et des procédures qui : se rapportent à la tenue de registres raisonnablement détaillés, reflétant avec précision les opérations et les cessions liées aux actifs et en donnant une image fidèle ; procurent une assurance raisonnable que les opérations sont dûment comptabilisées pour permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS et que les recouvrements et dépenses sont effectués conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la Société ; procurent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées d'actifs susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers.

Au 31 décembre 2018, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes de divulgation de l'information financière au cours de la période. La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a évalué l'efficacité et le fonctionnement des contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société. Au 31 décembre 2018, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont tous deux conclu que les contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société, conformément à leur définition dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, sont efficaces et atteignent l'objectif pour lequel ils ont été conçus. En raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes de divulgation de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et pourraient ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes. En outre, toute projection d'une évaluation de leur efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration de la conformité aux politiques ou aux procédures.

18. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La Société a inclus une mesure non conforme aux IFRS pour le « fonds de roulement » dans le présent rapport de gestion afin d'ajouter de l'information à ses états financiers, lesquels sont présentés conformément aux IFRS. La Société est d'avis que cette mesure permet aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Cette donnée vise à

fournir une information supplémentaire et ne doit pas être considérée seule ou se substituer aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

La Société a établi le fonds de roulement comme suit (en milliers de dollars canadiens) :

	31 décembre	30 septembre	30 juin	31 mars
<i>Réconciliation pour la période terminée</i>	2018	2018	2018	2018
Actif courant	138 442	121 424	78 374	110 292
Moins passif courant	10 260	21 084	14 773	18 490
Fonds de roulement	128 182	107 884	63 601	91 802

	31 décembre	30 septembre	30 juin	31 mars
<i>Réconciliation pour la période terminée</i>	2017	2017	2017	2017
Actif courant	155 308	108 439	138 965	162 250
Moins passif courant	21 084	23 657	9 857	8 172
Fonds de roulement	134 224	84 782	129 108	154 078

19. RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Société, étant l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières au Canada, sont de nature spéculative et comportent un degré de risque élevé. Certains facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, ceux ci-dessous, peuvent avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société ou sur ses futurs résultats d'exploitation et pourraient faire en sorte que les événements réels diffèrent substantiellement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs faits par la Société ou concernant cette dernière. Voir la section « *Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs* ». Le lecteur doit examiner attentivement ces risques ainsi que l'information publiée dans les états financiers de la Société, dans la notice annuelle de la Société datée du 6 mars 2019 et dans les autres documents publics déposés concernant la Société, lesquels sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Nature de l'exploration minérale et de l'exploitation minière

Le futur de la Société est dépendant de ses programmes d'exploration et de développement. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques financiers importants sur une longue période de temps, que même une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation minutieuse ne peut éliminer. Peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives économiquement viables. Des dépenses importantes sur les propriétés d'exploration de la Société seront nécessaires pour construire les installations d'exploitation et de traitement sur le site. Il est possible que malgré une vérification diligente préliminaire, les résultats soient négatifs, menant à l'abandon des projets. Il est impossible de s'assurer que les études de pré faisabilité et de faisabilité sur les projets de la Société ou les programmes d'exploration en cours ou planifiés sur les propriétés où la Société a des droits d'exploration mèneront à une exploitation commerciale rentable. La Société ne peut garantir que ses activités d'exploration actuelles et futures mèneront à la découverte d'un gisement contenant des réserves minérales.

Les estimations de ressources minérales et toute autre détermination possible en matière de viabilité commerciale d'un gisement peuvent être influencées par les facteurs suivants : les caractéristiques du gisement, comme sa dimension et sa teneur ; les formations géologiques inhabituelles ou imprévues et la métallurgie ; la proximité d'infrastructures ; les coûts de financement ; les prix des métaux précieux, qui sont très volatils ; la réglementation gouvernementale, y compris celle référant aux prix, aux impôts, aux redevances, aux infrastructures, à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de concentrés de métaux, au contrôle des changes et à la protection de l'environnement. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être prévue avec exactitude, mais n'importe quelle combinaison de ces facteurs pourrait faire en sorte que la Société n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi ou que ses activités et sa situation financière subissent une incidence défavorable. Les projets d'exploration et de développement se heurtent également à des risques opérationnels importants, y compris, mais sans s'y limiter, l'incapacité d'obtenir les droits d'accès aux propriétés, les accidents, les bris d'équipement, les conflits de travail (incluant les arrêts de travail et les grèves) et toute autre interruption non planifiée.

Exploration, développement et exploitation

La rentabilité à long terme des activités de la Société est en partie reliée aux coûts et au succès de ses programmes d'exploration, lesquels pourraient être influencés par de nombreux facteurs, y compris la capacité de la Société de prolonger la période d'exploration permise qui est octroyée par les contrats de concession sous-jacents. Des dépenses importantes sont nécessaires pour établir des réserves par forage, pour concevoir des procédés d'extraction des ressources et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour mettre sur pied des installations d'extraction et de traitement et des infrastructures sur tout site choisi pour l'extraction. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement important, rien ne garantit qu'un gisement minéral sera commercialement viable ni qu'il sera possible d'obtenir les fonds nécessaires à son développement en temps opportun.

Liquidités et financement additionnel

La capacité de la Société de poursuivre ses activités est dépendante de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire. La seule source de liquidités de la Société est son solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les besoins en liquidités sont gérés en fonction des flux de trésorerie prévus pour s'assurer que le fonds de roulement sera adéquat pour faire face aux obligations de la Société.

La mise en valeur, l'exploration et le développement des propriétés de la Société, y compris les projets d'exploration et de développements en cours et, si besoin est, la construction d'installations de traitement et le début des activités minières nécessiteront d'importants financements additionnels. De ce fait, la Société devra trouver d'autres sources de financement par actions dans un futur proche. Malgré le fait que la Société ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, sa capacité de recueillir un financement en actions supplémentaire pourrait être influencée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, des conditions du marché défavorables, la fluctuation du prix des matières premières et un ralentissement économique. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir le financement additionnel requis pour poursuivre ses activités ou pour maintenir ses participations dans les propriétés, ni que ce financement sera suffisant pour faire face aux objectifs de la Société, ni que ce financement sera obtenu à des conditions favorables à la Société. L'incapacité d'obtenir le financement adéquat au moment opportun peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration ou de développement de n'importe laquelle ou de l'ensemble des propriétés de la Société ou même la perte d'une participation dans une propriété, ce qui pourrait nuire de manière importante aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société.

Absence de bénéfices et historiques de pertes

Les affaires relatives aux propriétés de ressources en développement et en exploration comportent un degré élevé de risques et, de ce fait, rien ne garantit que les programmes d'explorations actuels mèneront à des exploitations rentables. La Société n'a pas établi l'existence de réserves de matériel minéralisé économiquement récupérable sur ses propriétés et aucun de ses projets n'a généré à ce jour de revenus ; la Société ne génère donc pas de liquidités de ses activités. Rien ne garantit que des pertes importantes additionnelles ne se produiront pas dans le futur. Les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de la Société peuvent augmenter dans les années à venir, à mesure que progressent les travaux d'exploration, de développement ou de production sur les propriétés de la Société. La Société n'anticipe pas tirer des revenus de ses activités dans un avenir prévisible et prévoit subir des pertes jusqu'au moment où une ou plusieurs de ses propriétés atteignent la production commerciale et génèrent des revenus suffisants pour financer les activités poursuivies. Rien ne garantit l'éventuelle exploitation commerciale de n'importe quelle propriété de la Société. Rien ne garantit également que de nouveaux capitaux seront disponibles. Dans le cas contraire, la Société sera dans l'obligation de limiter substantiellement ses activités ou de les interrompre.

Cours en bourse des actions ordinaires

Les actions ordinaires de la Société se négocient au TSX sous le symbole « OSK ». Le cours en bourse des titres de plusieurs sociétés, plus particulièrement les sociétés minières dont les projets sont à l'étape de l'exploration et du développement, subit d'importantes fluctuations qui ne sont pas nécessairement reliées à la performance financière, à la valeur sous-jacente des actifs ou des zones d'intérêts de ces sociétés. Rien ne garantit un marché actif pour les actions ordinaires, ni que le cours des actions ordinaires ne connaîtra pas de fluctuations. Le cours en bourse des actions ordinaires peut, en tout temps, ne pas être le reflet exact de la valeur à long terme de la Société. Des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été déposés contre des entreprises à la suite d'une période de volatilité du cours en

bourses de leurs titres. La Société peut être la cible de tels recours dans le futur. Des litiges concernant des titres pourraient entraîner des coûts et des dommages substantiels et détourner l'attention de la direction et des ressources.

Volatilité du prix des matières premières

Le développement des propriétés de la Société dépend des prix futurs des minéraux et des métaux. Ainsi, advenant une production commerciale de n'importe laquelle de ses propriétés, la rentabilité de la Société sera grandement influencée par les variations des prix sur le marché des minéraux et des métaux.

Les prix des métaux précieux sont sujets à une volatilité, laquelle peut être importante, survenir sur de courtes périodes de temps et subir les effets de nombreux facteurs, tous en-dehors du contrôle de la Société. De tels facteurs comprennent, sans s'y limiter, les taux de change et les taux d'intérêt, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur du dollar américain et d'autres devises, l'offre et la demande à l'échelle mondiale ou régionale, les transactions spéculatives, les coûts de production de métaux précieux et leur niveau et la conjoncture politique et économique. Ces facteurs économiques externes subissent à leur tour l'influence des changements dans les tendances en matière d'investissements à l'international, les systèmes monétaires, la vigueur et la confiance dans le dollar américain (presque toutes les matières premières sont libellées en cette devise) et les développements politiques.

L'effet de ces facteurs sur le prix des métaux précieux, et par conséquent la viabilité économique de n'importe quel projet d'exploration de la Société, ne peut être déterminé avec exactitude. Les prix des matières premières ont énormément fluctué historiquement et une future baisse des prix peut faire en sorte que le développement des propriétés de la Société (ainsi que toute production future de ses propriétés) sera irréalisable ou non rentable. La Société peut donc décider qu'il n'est pas économiquement réalisable d'entreprendre la production commerciale d'une partie ou de l'ensemble de ses propriétés, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur la performance financière et les résultats opérationnels de la Société. Dans de telles circonstances, la Société peut également réduire ou suspendre une partie ou l'ensemble de ses activités d'exploration.

Acquisition de titres

L'acquisition de titres de propriétés minérales est un processus très détaillé et coûteux en temps. La Société peut ne pas être le porteur inscrit d'une partie ou de la totalité des claims ou des concessions du projet Lac Windfall, du projet Bloc Marban ou de n'importe lequel des projets miniers de la Société. Ces claims ou concessions peuvent être enregistrés au nom d'autres individus ou d'autres entités, faisant en sorte que la Société peut difficilement faire appliquer ses droits sur ces claims ou concessions. Rien ne garantit que les transferts proposés ou en attente seront réalisés comme prévu. L'incapacité d'acquérir les titres de n'importe quel claim ou de n'importe quelle concession pour un ou l'ensemble des projets de la Société peut avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Questions de titres

Une fois acquis, les titres des propriétés minérales et le secteur où ils se trouvent peuvent être contestés. Rien ne garantit que le titre d'un claim ou d'une concession des projets de la Société ne sera pas contesté ou remis en question. Il peut y avoir contestation de n'importe quel titre de la Société qui, en cas de succès, peut entraîner la perte ou la diminution de la participation de la Société dans de tels titres. Les propriétés de la Société peuvent être assujetties à des liens, des conventions, des transferts ou des réclamations qui sont antérieurs, mais qui n'ont pas été enregistrés et le titre peut notamment être l'objet de vices de titres non détectés. De plus, la Société peut être incapable d'exploiter ses propriétés comme elle y est autorisée ou de faire valoir ses droits sur celles-ci. Le défaut de se conformer à la législation et à la réglementation qui s'appliquent, y compris le défaut de payer des impôts ou de réaliser les travaux statutaires, peut mener à la résiliation unilatérale des concessions par les autorités du secteur minier ou autres entités gouvernementales.

Incertitude et variabilité inhérentes de l'échantillonnage

Même si la Société est d'avis que l'espacement entre les forages pour délimiter les ressources minérales et les réserves minérales pour les projets Lac Windfall et Bloc Marban est approprié, il existe une variabilité inhérente entre les duplicatas prélevés à proximité l'un de l'autre et les points d'échantillonnage qui ne peut être raisonnablement éliminée. Il peut aussi exister des détails géologiques non connus qui n'ont pas été définis ou correctement évalués au niveau actuel de la

délimitation. Ceci produit des incertitudes qui ne peuvent être raisonnablement éliminées du processus d'estimation. Les variances résultantes peuvent avoir un effet soit positif, soit négatif sur les activités d'exploitation et de traitement.

Fiabilité des estimations de ressources minérales

Les ressources minérales ne sont que des estimations et rien ne peut garantir que les tonnages et les teneurs anticipés seront réalisés ou que le niveau prévu de récupération sera atteint. L'estimation des ressources minérales peut être grandement influencée par des problèmes liés à l'environnement, aux permis, aux titres, à la commercialisation ou à des questions d'ordre juridique, fiscal ou sociopolitique ou tout autre problème pertinent. Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation des ressources minérales, y compris des facteurs en dehors du contrôle de la Société. Une estimation est un processus subjectif et l'exactitude de n'importe quelle estimation de ressources minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles, de la nature du corps minéralisé et des hypothèses et des jugements faits lors de l'ingénierie et l'interprétation géologique. Ces estimations peuvent nécessiter des ajustements ou des révisions à la baisse subséquemment aux travaux d'exploration et de développement ou à la production réelle.

La fluctuation des prix de l'or et de l'argent, les résultats des forages, des essais métallurgiques et de la production, l'évaluation des plans d'exploitation après la date d'une estimation, les exigences en matière de permis ou des difficultés opérationnelles ou techniques non prévues peuvent être la cause d'une révision des ressources minérales estimées. Advenant une réduction des ressources minérales, la Société peut être obligée de déprécier de manière importante ses investissements dans des propriétés minières, de réduire la valeur comptable d'un ou de plusieurs de ses actifs, ou de retarder ou d'abandonner la production ou le développement de nouveaux projets, entraînant une augmentation des pertes nettes et une diminution des flux de trésorerie. Les ressources minérales ne doivent pas être considérées comme une assurance de la durée de vie d'une mine ou de la rentabilité des exploitations actuelles ou futures. Toute réduction importante dans l'estimation des ressources minérales peut avoir une incidence néfaste substantielle sur les résultats des activités et la situation financière de la Société.

Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité. Rien ne garantit que des ressources minérales seront reclassées en des réserves minérales prouvées ou probables.

Incertitude relative aux ressources minérales présumées

Les ressources minérales présumées ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. En raison de l'incertitude qui peut être associée aux ressources minérales présumées, rien ne garantit qu'à la suite de la réalisation de travaux d'exploration, des ressources minérales présumées seront reclassées en des réserves minérales prouvées ou probables.

Modalités et prolongement des accords de concession

Une non-conformité à des accords de concession peut conduire à leur résiliation hâtive par les autorités du secteur minier ou autre entité gouvernementale. Une société dont les accords de concession ont été résiliés pourrait ne plus se voir délivrer de nouvelles concessions ou ne plus être en mesure de conserver les concessions qu'elle détient déjà. La Société n'a connaissance d'aucun motif de résiliation ni d'aucune enquête ou procédure dans le but de résilier n'importe quel accord de concession.

Réglementation gouvernementale

Les activités d'exploration et de développement minier de la Société sont assujetties à différentes lois régissant la prospection, le développement, la production, la fiscalité, les normes du travail et la santé au travail, les substances toxiques, l'utilisation du territoire, l'utilisation de l'eau, les problèmes territoriaux avec les communautés locales et autres questions propres à certains secteurs d'activités. Même si les activités d'exploration et de développement de la Société sont actuellement effectuées selon tous les règlements applicables, rien ne garantit que de nouveaux règlements ne seront pas adoptés ou que des règlements déjà existants ne seront pas appliqués d'une manière pouvant limiter ou freiner l'exploration, le développement ou la production. Les modifications aux lois et aux règlements actuels régissant les activités de la Société ou une application plus rigoureuse de ceux-ci pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités et la situation financière de celle-ci.

Les activités de la Société peuvent être assujetties à la réglementation sur l'environnement promulguée par des agences gouvernementales de temps à autre. La législation sur l'environnement prévoit des restrictions et des interdictions quant aux déversements, aux rejets ou aux émissions de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités minières, comme un suintement à travers le parc à résidus qui pourrait polluer l'environnement. Une violation de ces lois peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités. De plus, la soumission et l'approbation d'études d'impact sur l'environnement sont exigées pour certains types d'activités. Les lois environnementales évoluent vers des normes plus strictes ainsi que vers une mise en application plus rigoureuse et des amendes et pénalités plus élevées en cas d'infraction. Des évaluations environnementales des projets envisagés nécessitent un degré de responsabilité accru pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Le coût pour se conformer aux changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité des activités futures de la Société.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités. D'autres mesures d'exécution peuvent comprendre des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures de redressement. Les parties exerçant des activités minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations aux lois ou aux règlements applicables.

Permis

Diverses autorités gouvernementales peuvent exiger que des licences et des permis soient obtenus à l'égard des activités de la Société. La Société s'engage à faire de son mieux pour obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires à la réalisation des activités prévues et a l'intention de se conformer, à tous les égards importants, aux conditions de ces licences et permis. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir ou de conserver, en tout temps, l'ensemble des licences et des permis nécessaires qui sont exigés pour entreprendre ses travaux d'exploration ou de développement planifiés ou d'entreprendre la production commerciale de ses propriétés et d'exploiter de ce fait des installations minières. En cas de production commerciale, le coût pour se conformer aux modifications de la réglementation gouvernementale peut réduire la rentabilité des activités ou faire obstacle au développement économique des propriétés de la Société.

En matière de permis environnementaux, les autorités environnementales compétentes peuvent exiger des licences relatives à l'environnement ou tout autre permis ou concession en cette matière pour le développement, la construction et l'exploitation de mines sur des projets de la Société. Il peut se révéler difficile d'obtenir les licences, concessions ou permis environnementaux requis, voire tarder à les obtenir, et les conditions lors de leur émission peuvent différer des demandes de la Société. Exercer des activités sans les permis environnementaux requis peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités ainsi que des accusations au criminel contre la Société pour violations des lois et règlements applicables.

Droits de surface

La Société ne détient pas tous les droits de surface de ses propriétés et rien ne garantit que les droits de surface détenus par le gouvernement ou de tierces parties seront octroyés, et ce, à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'acquérir les droits de surface peut nuire à la Société en l'empêchant d'accéder à ses propriétés ou d'y réaliser des activités de construction ou de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité des activités futures de la Société.

Dépendance envers le personnel clé

Dans une large mesure, la croissance future de la Société et son développement dépend de sa capacité à recruter et à fidéliser du personnel très qualifié. La Société s'en remet à un nombre restreint d'employés, de consultants et de cadres supérieurs et rien ne garantit que la Société sera en mesure de conserver ce personnel clé. Qu'ils soient employés, consultants ou cadres supérieurs, la perte des services d'une ou de plusieurs personnes clés, si ce personnel n'est pas remplacé, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les perspectives de la Société.

Pour fonctionner correctement et gérer son potentiel de croissance future, la Société doit attirer et fidéliser des ingénieurs, des gestionnaires et du personnel financier hautement qualifiés. La concurrence pour du personnel qualifié est grande dans ces domaines et rien ne garantit que la Société sera en mesure d'attirer et de maintenir du personnel qualifié. Si la Société est incapable d'attirer et de maintenir du personnel qualifié pour le développement de ses propriétés dans le futur, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques non assurables

Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque. Les activités d'exploration, de développement et de production sur des propriétés minérales comprennent des risques, y compris, mais sans s'y limiter, des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues, une activité sismique, des coups de toit, des effondrements, des incendies, des inondations, des glissements de terrain, des tremblements de terre et autres incidents environnementaux, des risques liés à l'expédition des concentrés de métaux précieux ou de lingots d'or et une instabilité politique et sociale, lesquels pourraient endommager ou détruire les installations de la mine ou autres installations de production, des dommages corporels ou des dommages à la propriété, des dommages environnementaux et possiblement une responsabilité légale. Même si la Société considère que des protections adéquates pour minimiser ces risques ont été prises, les activités sont assujetties à des dangers, comme des bris d'équipement ou la rupture de structures, lesquels pourraient entraîner la pollution de l'environnement et, par conséquent, une responsabilité. Il n'est pas toujours possible de s'assurer contre de tels risques, tout comme la Société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques en raison de primes élevées ou pour d'autres motifs. Si la responsabilité de la Société est établie, la rentabilité future de la Société peut être réduite, voire éliminée, entraînant une augmentation des coûts et une diminution de la valeur des actions ordinaires. La Société ne possède pas d'assurances contre les risques liés aux titres, à la politique ou à l'environnement.

Bien que la Société puisse contracter des assurances contre certains risques dont les primes sont jugées adéquates, la nature de ces risques est telle que les responsabilités peuvent excéder les limites de la police ou être exclues de la couverture. Les coûts potentiels associés à toute responsabilité non couverte par une assurance ou dépassant la couverture d'assurance pourraient être la cause de délais substantiels ou nécessiter le débours de montants importants, nuisant alors aux activités et à la situation financière de la Société.

Conditions financières globales

La volatilité accrue des conditions financières globales a eu un impact négatif sur l'accessibilité au financement public des sociétés, plus particulièrement les sociétés de ressources juniors. Ces facteurs peuvent limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement sous forme de dette ou sur les marchés boursiers dans le futur ou de les obtenir à des conditions favorables pour la Société. Si ces périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés se poursuivent, ceci pourrait avoir une incidence néfaste sur les activités de la Société et, en conséquence, sur le cours des actions ordinaires.

Menaces à la sécurité de nos systèmes d'information

Les activités de la Société dépendent de systèmes de technologies de l'information qui peuvent faire l'objet de perturbations, de défaillances ou de pannes d'origines diverses, incluant, sans s'y limiter, l'installation de logiciels malveillants, de virus informatiques, de failles de sécurité, d'attaques cybernétiques et de vices de conception.

Bien que jusqu'à présent, la Société n'ait pas subi de pertes matérielles en lien avec des attaques cybernétiques ou d'autres atteintes à la sécurité de nos systèmes d'information, rien ne garantit que la Société ne subira pas de telles pertes dans l'avenir. Le risque et l'exposition de la Société à ces possibilités ne peuvent être pleinement éliminés en raison, entre autres choses, de la nature évolutive de ces menaces. Par conséquent, la cybersécurité et le développement et l'amélioration continue de contrôles, de procédures et de pratiques conçues pour assurer la protection des systèmes, des ordinateurs, des logiciels, des données et des réseaux contre les attaques, les dommages ou les accès non autorisés demeurent une priorité. Les cybermenaces étant en évolution constante, la Société pourrait se voir obligée de consacrer des ressources additionnelles pour continuer de modifier ou d'améliorer ses mesures de protection ou pour investiguer et remédier à toute vulnérabilité sur le plan de la sécurité.

Concurrence

L'industrie de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentielle à toutes les étapes. Lors de la recherche et de l'acquisition de propriétés minérales intéressantes, la Société rivalise avec plusieurs sociétés et individus, y compris des concurrents disposant de ressources financières, techniques et autres plus importantes. La capacité de la Société d'acquérir des propriétés dans le futur repose sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou des propriétés d'exploration qui lui conviennent. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de livrer efficacement concurrence à ces autres entités en acquérant de telles propriétés ni qu'elle sera en mesure de développer des marchés pour les matières premières éventuellement produites sur ses propriétés. N'importe laquelle de ces incapacités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la situation financière de la Société.

Conventions d'option et de coentreprise

La Société a conclu des conventions d'option et de coentreprise et peut encore en conclure afin d'acquérir des participations dans des propriétés et d'obtenir des fonds. Tout défaut de respect des engagements par n'importe quel partenaire envers la Société ou autres tierces parties ou toute dispute concernant les droits et obligations de tierces parties peuvent avoir une incidence défavorable sur la Société. Selon les modalités de certaines conventions d'options actuelles de la Société, celle-ci doit se conformer à ses obligations en matière d'exploration et de relations auprès des communautés, entre autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

En vertu des modalités de ces conventions d'option, la Société peut être tenue de respecter les lois applicables, lesquelles nécessiteront le paiement des droits de maintien et des redevances correspondantes en cas d'exploitation ou de production. Les coûts pour se conformer aux conventions d'option sont difficiles à prévoir avec exactitude ; toutefois, si la Société est obligée de cesser ses activités sur n'importe laquelle de ses concessions ou de payer des droits, des redevances ou des impôts importants, ceci pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

La Société peut ne pas être en mesure d'influencer directement les décisions stratégiques concernant les propriétés assujetties aux modalités de ces conventions, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur stratégique des concessions afférentes.

Fusions et regroupements

La capacité de réaliser les bénéfices de toute fusion ou de tout regroupement mis en œuvre par la Société dépendra en partie de la consolidation réussie des fonctions et de l'intégration réussie des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de façon efficiente. Cette intégration nécessitera d'allouer d'importants efforts de la part de la direction, du temps et des ressources qui pourraient détourner l'attention de la direction et les ressources d'autres opportunités stratégiques de la Société suivant la réalisation d'un tel arrangement, et d'enjeux opérationnels durant un tel processus.

Relations avec la communauté

Les relations avec les communautés où la Société exerce ses activités sont vitales pour assurer le succès futur des activités existantes ainsi que la construction et le développement de ses projets.

Osisko reconnaît que les peuples des Premières Nations ont des droits protégés par la Constitution et peuvent offrir une compréhension unique de l'environnement compte tenu de leurs rapports particuliers avec le territoire. Le projet du Lac Windfall est situé sur des terres de Catégorie III tel que décrit dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Le site du projet Windfall est situé dans le territoire traditionnel revendiqué par la Première Nation Crie de Waswanipi. La Société honore l'entente d'exploration avancée existante déjà conclue avec la Première Nation Crie de Waswanipi, le Grand Conseil des Cris Eeyou Istchee, et l'Administration régionale crie. Suivant la réception de la description du projet du Lac Windfall, la Couronne a identifié deux autres communautés autochtones qui pourraient avoir un intérêt dans le projet, soit la Nation algonquine Anishinabeg du Lac Simon et la communauté d'Obedjiwan de la Nation Atikamekw. Plusieurs séances d'information ont eu lieu tout au long des années 2018 et 2017 afin d'informer et de consulter les trois communautés des Premières Nations et la population en général à propos des activités en cours sur le projet du Lac Windfall, pour répondre à leurs préoccupations et pour recueillir leurs commentaires. À mesure que le projet Windfall progresse, il est possible que de nouvelles ententes doivent être négociées avec les Premières Nations.

Même si la Société s'engage à mener ses activités de manière socialement responsable et veiller à conclure des conventions conformément à de telles exigences, rien ne garantit la réussite de ses efforts et, le cas échéant, les interventions de tierces parties pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés engagées dans des activités d'exploration, de développement et d'exploitation de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Les administrateurs sont tenus par la loi d'agir avec intégrité et bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et de déclarer tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans quelque projet ou possibilité de la Société. De plus, chacun des administrateurs est tenu par la loi de déclarer son intérêt et s'abstiendra de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts, conformément aux lois applicables.

Infrastructures

Les activités d'exploitation minière, de traitement, de développement et d'exploration dépendent dans une certaine mesure d'installations adéquates. Les routes, les ponts, les sources d'énergie et l'alimentation en eau de même que la localisation des municipalités et de la main-d'œuvre sont des déterminants essentiels qui influencent les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation. Les phénomènes météorologiques inhabituels ou peu fréquents, le sabotage, l'ingérence du gouvernement ou toute autre entrave à l'entretien ou à l'approvisionnement de telles installations peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'explorer ses propriétés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la Société.

Les actions ordinaires en circulation peuvent être l'objet de dilution

L'exercice des options d'achat d'actions, des bons de souscription, des UAD et des UAR déjà émis par la Société ainsi que l'émission d'autres titres dans le futur peut entraîner la dilution de la participation en capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires.

Aucune politique de dividendes

La Société n'a déclaré aucun dividende depuis sa constitution et ne prévoit pas le faire dans un avenir prévisible. Toute détermination future quant au paiement de dividendes sera à la discrétion du conseil et dépendra de la réalisation de gain, des résultats des activités, de la situation financière de la Société, des besoins en capitaux et en frais généraux dans le futur et tout autre facteur jugé pertinent par les administrateurs de la Société. Rien ne garantit le paiement de dividendes.

20. MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion peut renfermer des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières qui s'applique (collectivement les « énoncés prospectifs »), incluant, sans s'y limiter, des énoncés relativement à la performance financière ou opérationnelle future de la Société, aux projets miniers de la Société, au prix futur des métaux, à l'estimation des ressources minérales, à la réalisation des ressources minérales estimées, au calendrier et à l'importance de la production future estimée (le cas échéant), aux dépenses en immobilisations et aux dépenses d'exploitation et d'exploration, aux coûts et au calendrier de développement de nouveaux gisements, aux coûts et au calendrier de l'exploration dans le futur, à l'utilisation des produits de financements, aux exigences de capital supplémentaire, à la législation gouvernementale en matière d'exploitation minière et d'exploration minérale, aux risques environnementaux, aux dépenses de réhabilitation d'un terrain, aux litiges concernant des titres ou aux réclamations, aux limites de couverture d'assurance, le développement du projet Windfall, le moment de la réalisation d'une étude de pré faisabilité sur le projet Windfall (le cas échéant), la progression de la rampe d'exploration, le forage sous terre, le moment de réaliser une mise à jour des ressources pour les propriétés Urban Barry et Windfall (le cas échéant), le cheminement vers une étude de faisabilité en 2019 (le cas échéant), les secteurs à intégrer à une étude de faisabilité (si elle est réalisée), ainsi qu'aux activités d'exploration considérant la réduction du nombre de foreuses. On reconnaît souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs à l'emploi de termes tels que « planifier », « s'attendre à », « est prévu », « budgéter », « calendrier », « estimations », « prévisions », « avoir l'intention de », « anticiper », « être d'avis que » et d'autres termes ou expressions analogues, y compris la variante négative de ces termes, ou des énoncés

selon lesquels certaines mesures peuvent ou pourraient être prises ou seront prises, certains événements peuvent ou pourraient survenir ou surviendront ou certains résultats peuvent ou pourraient être atteints ou seront atteints.

Les énoncés prospectifs reflètent les opinions et les hypothèses émises par la Société en fonction des renseignements disponibles au moment où les énoncés sont faits. Les résultats ou les événements réels peuvent différer de ceux prédits dans les énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs de la Société sont assujettis : (i) aux hypothèses qui sont énoncées ou inhérentes aux énoncés prospectifs, y compris les hypothèses énumérées ci-dessous, et (ii) aux risques décrits à la section intitulée « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion, les états financiers de la Société, et les sections intitulées « Facteurs de risque » et « Mise en garde concernant les renseignements prospectifs » dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, datée du 6 mars 2019 et disponible sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil de l'émetteur d'Osisko.

Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont raisonnables, la liste des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs n'est pas exhaustive. Les principales hypothèses émises en lien avec les énoncés prospectifs sont les suivantes : l'importance des résultats de forage et des activités d'exploration en cours; le délai d'obtention des résultats d'analyse des laboratoires; la capacité des activités d'exploration (incluant les résultats de forage) de prédire la minéralisation avec exactitude; le caractère prévisionnel des modèles géologiques; l'exactitude des registres de la Société quant à ses participations dans des propriétés; la conjoncture économique mondiale; les prix des métaux; les risques environnementaux; les actions communautaires et non gouvernementales; le fait que la Société obtiendra les permis nécessaires à ses activités en temps opportun afin qu'elle puisse effectuer les programmes de forage planifiés; qu'une main-d'œuvre qualifiée et des entrepreneurs seront disponibles à mesure que les activités de la Société s'accroissent; que le prix de l'or surpassera le niveau de rentabilité économique du projet de la Société; la pertinence des hypothèses, des estimations et des projections de l'EEP de Windfall; le moment de la réalisation d'une étude de faisabilité sur le projet Windfall ainsi que les résultats; et que la Société sera en mesure d'obtenir le financement en capital nécessaire à ses activités et qu'elle réalisera les ressources minérales estimées.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des événements futurs, des conditions, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations soient sensiblement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les incertitudes quant aux affaires en général, à l'économie, à la concurrence, à la politique et à la société; les résultats réels des activités d'exploration actuelles; les erreurs dans la modélisation géologique; les conclusions des évaluations économiques; les modifications apportées aux paramètres d'un projet à mesure que ce dernier se précise; les prix futurs des métaux; les variations possibles de la teneur ou du taux de récupération; l'éventualité qu'une usine, un équipement ou un procédé ne fonctionne pas comme prévu; les accidents, les conflits de travail ou d'autres risques inhérents à l'industrie minière; l'instabilité politique; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement, ou des retards dans la réalisation d'activités de développement ou de construction.

Bien que la Société ait tenté de répertorier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels soient sensiblement différents de ceux qui sont indiqués dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats ne correspondent pas à ce qui était prévu, estimé ou voulu. Les énoncés prospectifs présentés dans ce rapport sont en date du présent rapport de gestion et la Société décline toute intention ou obligation d'actualiser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts puisque les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas s'en remettre outre mesure aux énoncés prospectifs.

21. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires sur la Société sont disponibles dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, datée du 6 mars 2019, laquelle peut être consultée sous le profil d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com).